



ADAPTATION FUND

AFB/B.27/10
4 mai 2016

CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATIONVingt-septième réunion
Bonn (Allemagne), 17-18 mars 2016**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU
CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION****Introduction**

1. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) a tenu sa vingt-septième réunion les 17 et 18 mars 2016 sur le campus Langer Eugen de l'ONU à Bonn, immédiatement après les dix-huitièmes réunions de son Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et de son Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique).
2. Retransmise en direct, la réunion était accessible sur les sites web du Fonds pour l'adaptation (le Fonds) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les instances de la CNULD ont par ailleurs apporté le soutien logistique et administratif nécessaire à la tenue des réunions du Conseil et de ses Comités.
3. La liste complète des membres et membres suppléants qui ont participé à la réunion fait l'objet de l'annexe I au présent rapport. La liste des observateurs accrédités présents à la réunion, faisant l'objet du document AFB/B.27/Inf.3/Rev.1, a été placée sur le site web du Fonds pour l'adaptation.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion est officiellement ouverte le jeudi 17 mars 2016 à 9 h 30 par le Président sortant, M. Hans Olav Ibrekk (Norvège, Europe de l'Ouest et autres États).

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Président

5. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'élire :
 - a) M. Naresh Sharma (Népal, pays les moins avancés) à la présidence du Conseil ; et

b) Mme Monika Antosik Kusmierczyk (Pologne, Europe de l'Est) à la vice-présidence du Comité d'examen des projets et programmes en remplacement de M. Hugo Potti Manjavacas (Espagne, Parties visées à l'Annexe I), démissionnaire.

(Décision B.27/1)

Point 3 de l'ordre du jour : Transmission de la présidence et de la vice-présidence

6. M. Ibrek passera les rênes au nouveau Président, M. Sharma, qui le remercie pour sa présidence.

7. M. Sharma est rejoint par le Vice-président du Conseil, M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, Parties visées à l'Annexe I).

Point 4 de l'ordre du jour : Organisation interne

a) *Adoption de l'ordre du jour*

8. Le Conseil examine l'ordre du jour provisoire (document AFB/B.27/1/Rev.2), ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (document AFB/B.27/2) et l'horaire de travail provisoire qui l'accompagne.

9. Il est proposé d'examiner un sous-point « dialogue avec la chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mme Naoko Ishii », dans le cadre des « Questions diverses ».

10. Le Conseil adopte l'ordre du jour, tel qu'amendé verbalement et qui fait l'objet de l'**annexe II** au présent rapport.

b) *Organisation des travaux*

11. Le Conseil adopte l'organisation des travaux proposée par le Président.

12. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de désigner Mme Aida Velasco Munguira (Espagne, Parties visées à l'Annexe I) membre suppléant du Conseil en remplacement de M. Hugo Potti Manjavacas, démissionnaire.

(Décision B.27/2)

13. Le Président souhaite la bienvenue à Mme Velasco Munguira ainsi qu'aux autres nouveaux membres et membres suppléants élus à l'issue de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11), à savoir : M. David Kaluba (Zambie, Afrique) ; M. Mirza Shawkat Ali (Bangladesh, Asie) ; M. Lucas di Pietro Paolo (Argentine, Amérique latine et Caraïbes) ; Mme Monika Antosik Kusmierczyk (Pologne, Europe de l'Est) ; M. Antonio Navarra (Italie, Europe de l'Ouest et autres États) ; M. Naser Moghaddasi (Iran, Asie) ; et Mme Ardiana Sokoli (Albanie, Europe de l'Est). Les nouveaux membres et membres suppléants se présentent brièvement.

14. Le Président prend également note que trois autres nouveaux membres suppléants ne sont pas en mesure d'assister à la réunion. Il s'agit de M. Admasu Nebebe (Éthiopie, Afrique) ; Mme Ding Ding (Chine, Parties non visées à l'Annexe I) ; et M. Evans Njewa (Malawi, pays les moins avancés).

15. Les membres et membres suppléants ci-après font état d'un conflit d'intérêts :
- a) M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, Europe de l'Est)
 - b) Mme Fatuma Mohamed Hussein (Kenya, Parties non visées à l'Annexe I)
 - c) Mme Patience Damphey (Ghana, Parties non visées à l'Annexe I)
 - d) M. Ahmed Waheed (Maldives, Asie)
 - e) M. Yerima Peter Tarfa (Nigeria, Afrique)
 - f) Mme Ardiana Sokoli (Albanie, Europe de l'Est)

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Président

16. Le Président sortant, M. Ibrek, rend compte des activités qu'il a menées au nom du Conseil depuis la précédente réunion. Les principales activités sont associées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et à la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11), au cours desquelles il a présenté des rapports à la CMP11 et à la réunion de haut niveau, fait deux interventions et participé aux discussions des groupes de contact sur le rapport du Conseil. Il a aidé à organiser différentes manifestations parallèles qui ont accueilli de nombreux participants, et assisté à plusieurs réunions bilatérales avec des défenseurs du Fonds et des bailleurs de fonds potentiels et à des discussions d'information sur l'issue des réunions de Paris. Les autres activités menées durant la période comprennent les discussions en cours avec des collègues concernant les relations du Fonds avec le Fonds vert pour le climat (le Fonds vert) et la signature habituelle d'accords et de demandes de paiement, ainsi que le traitement des problèmes apparus durant la période, en particulier un problème relatif à l'accréditation, que le Conseil examinera au cours de la présente réunion.

17. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du Président sortant.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Secrétariat

18. La Directrice du Secrétariat rend compte des activités du Secrétariat pendant l'intersession, décrites plus en détail dans le document AFB/B.27/3. Elle commence par souligner l'issue des réunions de la CMP11 et de la COP21 à Paris. En particulier, la décision 1/CP.21 a placé le Fonds au centre de la riposte mondiale aux changements climatiques, et les actions de mobilisation de ressources menées durant les réunions ont permis de lever 75,8 millions de dollars pour le Fonds. Le Secrétariat a assisté le Président dans son travail de promotion du Fonds durant les réunions et a organisé et participé à un certain nombre de manifestations.

19. Pendant l'intersession, le Secrétariat a reçu et examiné un grand nombre de propositions de projets devant être examinées à la réunion. De plus en plus de pays ont atteint le plafond de financement de 10 millions de dollars ou s'en rapprochent. Le Secrétariat a également lancé un appel à commentaires publics sur le projet de politique en matière de genre pendant l'intersession, et a préparé un projet final de politique et un plan d'action tenant compte des commentaires reçus.

20. En ce qui concerne les discussions en cours sur les liens avec le Fonds vert, le Secrétariat a poursuivi ses échanges avec le secrétariat du Fonds vert dans les domaines où le Conseil estime que la complémentarité devrait être encouragée, à savoir l'accréditation, l'appui au développement de la capacité d'accès direct aux ressources, la gestion axée sur les résultats et la réserve de projets. Le Secrétariat a également actualisé le document sur les liens avec le Fonds vert en tenant compte de l'issue de la COP21.

21. La Directrice du Secrétariat note que la chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale et Présidente du FEM, Mme Naoko Ishii, participera à la réunion du Conseil, et invite instamment les membres du Conseil à saisir cette occasion de dialogue ouvert avec elle.

22. La Directrice du Secrétariat conclut son compte rendu en présentant les membres du personnel du Secrétariat recrutés pendant l'intersession. Il s'agit de Mme Silvia Mancini, chargée des opérations (*Operation Officer*), qui est responsable de la coordination du processus d'accréditation, et de Mme Elizabeth (Ellie) George, qui remplace temporairement l'adjoint aux opérations (*Operations Associate*) dans l'organisation des conférences et les tâches administratives. Elle note également que le Secrétariat a récemment déménagé dans de nouveaux bureaux au septième étage du 1899 Pennsylvania Avenue à Washington, avec le FEM et son Bureau indépendant de l'évaluation.

23. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du Secrétariat.

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport de la vingt et unième réunion du Panel d'accréditation

24. La nouvelle Présidente du Panel d'accréditation (le Panel), Mme Yuka Greiler (Europe de l'Ouest et autres États), présente le rapport de la vingt et unième réunion du Panel qui s'est tenue à Washington les 26 et 27 janvier 2016 (document AFB/B.27/4). Elle fait part des décisions prises ultérieurement par le Conseil pendant l'intersession, sur les recommandations du Panel, approuvant les accréditations de la Banque de développement des Caraïbes (BDC) en qualité de sixième institution régionale de mise en œuvre (IRM) (décision B.26-27/23) et du ministère éthiopien des Finances et du Développement économique en tant que vingt et unième institution nationale de mise en œuvre (INM) (décision B.26-27/24), ainsi que la ré-accréditation du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en tant qu'institution multilatérale de mise en œuvre (IMM) (décision B.26–27/25).

25. À sa vingt et unième réunion, le Panel a reçu trois nouvelles demandes, examiné trois demandes de ré-accréditation et poursuivi son examen des demandes de onze INM potentielles et deux IRM potentielles pour lesquelles le Panel avait besoin d'informations supplémentaires pour continuer à examiner les demandes. À la date de la finalisation du rapport, le Panel avait terminé l'examen de deux demandes d'accréditation, et recommandait l'accréditation des deux institutions en qualité d'INM. Les deux cas sont décrits plus en détail aux annexes I et II au document AFB/B.27/4.

26. Outre l'examen des demandes d'accréditation, le Panel a collaboré avec le Secrétariat à la finalisation d'une proposition visant à améliorer l'efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats (document AFB/EFC.18/4). La proposition finale, qui comprend un calendrier précis d'opérations et une note d'orientation, a été présentée au Comité d'éthique à sa dix-huitième réunion. Deux éléments supplémentaires de la note d'orientation, portant sur le genre et sur la politique environnementale et sociale, seront soumis au Conseil pendant l'intersession.

27. La vingt-deuxième réunion du Panel est prévue les 2 et 3 juin 2016.

Cas des examens conclus

Partnership for Governance Reform (Kemitraan)

28. Ayant examiné la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer le Partnership for Governance Reform (Kemitraan) d'Indonésie en qualité d'institution nationale de mise en œuvre.

(Décision B.27/3)

Accréditation de l'Institut dominicain de développement (IDDI) (République dominicaine)

29. Ayant examiné la recommandation du Panel d'accréditation, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'accréditer l'Institut dominicain de développement (IDDI) de la République dominicaine en qualité d'institution nationale de mise en œuvre.

(Décision B.27/4)

Point 8 de l'ordre du jour : Rapport de la dix-huitième réunion du Comité d'examen des projets et programmes

30. Le Président du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen), M. Peter Tarfa, présente le rapport de la dix-huitième réunion du Comité d'examen qui fait l'objet du document AFB/PPRC.18/25. Ce Comité a examiné les comptes rendus du Secrétariat sur l'état de financement du Fonds pour l'adaptation, et son instruction initiale et examen technique des propositions de projets et programmes soumises, ainsi que les propositions de financement faites au titre du programme pilote. Douze propositions de projets et programmes dans un seul pays ont été examinées, ainsi que six idées de propositions préliminaires et deux fiches de projets soumises au titre du programme pilote. Le Comité a également examiné une demande de modification du budget et apporté une modification au projet mis en œuvre aux Maldives par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et à la demande du Président du Conseil à la vingt-sixième réunion de celui-ci, a examiné des questions concernant le programme pilote pour les projets et programmes régionaux. Dans le prolongement de la décision B.25/15, il a examiné son expérience du suivi des modifications apportées aux précédentes versions des propositions. Le Comité a également choisi Mme Monika Antosik Kusmierczyk comme Vice-présidente par intérim du Comité d'examen, en attendant son élection par le Conseil.

Financements accordés à des propositions relevant du programme pilote pour les activités régionales

31. Durant l'examen du rapport du Comité d'examen, la recommandation formulée par ce dernier sur le programme pilote suscite des questions. Il est demandé si la possibilité d'augmenter les moyens mis à la disposition du programme a aussi été étudiée. Certains estiment injuste de mettre fin au programme alors que le Fonds continue d'accréditer de nouvelles institutions de mise en œuvre. Bien que la suggestion qu'il faille créer une réserve de projets si le nombre de demandeurs est trop important soit bien comprise, en pratique cela fermerait aussi le programme à de nouveaux demandeurs et à leurs nouvelles propositions. Cesser l'appel à propositions fermera la porte à ces propositions. Si l'on compte arrêter l'appel à propositions, il convient de fixer une date pour le rouvrir. Le Conseil devrait attendre l'issue de l'examen de ses ressources avant de prendre une décision à

ce sujet. Il est suggéré également que, même si l'appel à projets est arrêté, il devrait rester possible d'accorder des financements pour l'élaboration du projet pour les propositions ayant été validées.

32. Il est fait remarquer toutefois que le programme pilote a été créé uniquement pour financer un nombre limité de projets pilotes. Le programme pourrait effectivement être reproduit et étendu à partir des enseignements tirés, mais le Conseil n'a jamais eu l'intention de financer tous les projets proposés. Le Comité d'examen a étudié la possibilité de fermer ou d'interrompre l'appel à propositions et pris en compte différents éléments : l'envergure restreinte du programme, la demande de financements, la nécessité de mieux définir ce qu'est un programme régional, et la question de savoir si des IMM utilisent le programme pour regrouper plusieurs projets afin de contourner leur plafond. Finalement, il a décidé de recommander d'interrompre temporairement l'appel afin que le Conseil ait le temps d'examiner les projets lui ayant déjà été soumis. Si l'appel reste ouvert, une réserve de projets devra être créée et la pression politique montera pour que le feu vert soit donné à ces projets, comme cela a été le cas avec la réserve des projets proposés par des IMM.

33. Il est rappelé au Conseil que le montant des ressources réservées pour les projets en préparation a été fixé à 30 millions de dollars, et que d'après les enquêtes menées auprès des parties prenantes, la demande pour le programme dépasse les 200 millions de dollars, une somme supérieure aux ressources dont le Fonds dispose actuellement pour financer des projets. La première fiche de projet au titre du programme a été soumise au Conseil pour être validée, et il est probable qu'un dossier de projet complet lui sera présenté pour approbation à sa vingt-huitième ou vingt-neuvième réunion. Une fois que des financements pour l'élaboration de projets sont accordés, des dossiers de projets complets sont normalement préparés, et si tous ces financements sont accordés, le Conseil aura dix dossiers de projets complets à examiner qui auront sans aucun doute une valeur cumulée supérieure aux 30 millions de dollars disponibles au titre du programme. Cependant, la première approbation d'un dossier de projet complet déclenchera aussi l'application du paragraphe d) de la Recommandation PPRC.18/1 du rapport du Comité d'examen, de sorte que la réouverture de l'appel à propositions pourra être réétudiée par le Conseil.

34. Il est suggéré qu'il serait utile d'avoir un récapitulatif du montant total des financements nécessaires pour les projets et programmes dont l'approbation est recommandée, afin qu'il soit clair pour le Conseil que les approbations rentrent dans le montant des financements disponibles. Il serait utile également d'avoir davantage d'informations sur les projets dans le rapport du Comité d'examen. Il est suggéré de modifier la recommandation pour préciser que le montant maximum affecté au programme s'élève à 30 millions de dollars, afin que les demandeurs ne soient pas surpris d'entendre par la suite qu'il n'y a pas assez de fonds pour financer toutes les demandes.

35. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de poursuivre son examen des propositions de projets et programmes régionaux relevant du programme pilote, tout en rappelant aux institutions de mise en œuvre que le montant affecté au programme pilote s'élève à 30 millions de dollars ;
- b) de charger le Secrétariat de préparer une proposition sur la hiérarchisation des propositions de projets et programmes régionaux, y compris sur l'octroi des financements pour l'élaboration de projets, et sur la création d'une réserve de projets, que le Comité d'examen des projets et programmes examinera à sa dix-neuvième réunion ; et

- c) d'examiner la question du programme pilote pour les projets et programmes régionaux à sa vingt-huitième réunion.

(Décision B.27/5)

Propositions de projets et programmes

36. Au cours de l'examen du sous-point sur les propositions de projets et programmes, des questions sont également soulevées sur l'organisation du rapport et la manière dont il rend compte des délibérations du Comité d'examen. Il est fait observer que les mêmes préoccupations semblent avoir été suscitées pour un certain nombre de propositions, ce qui amène le lecteur à penser que les recommandations en résultant, de valider ou non une fiche de projet, ont été formulées de façon quelque peu arbitraire. La question est posée aussi de savoir si certaines des inquiétudes exprimées sont suffisamment graves pour qu'une fiche de projet ne soit pas validée et si ces inquiétudes ne pourraient pas être levées par courrier électronique ou téléphone, ou même dans le dossier de projet complet. Il est important de se rappeler que le rapport sera rendu public et que ses recommandations doivent être cohérentes.

37. En réponse aux questions sur ces différents points, le Président du Comité d'examen explique que lorsque le promoteur soumet un dossier de projet complet, il lui est demandé d'analyser clairement le coût total de la logique de l'adaptation pour chacune des composantes en question. Il précise également qu'une fois qu'une institution de mise en œuvre a été accréditée, elle est jugée apte à soumettre des propositions au Conseil, et que dans la mesure où les pays sont libres de choisir les institutions de mise en œuvre, le Comité d'examen n'a pas à contester ce choix.

38. Le représentant du Secrétariat explique le processus d'examen et indique que le Secrétariat rédige un document décrivant : les propositions, leurs différentes composantes et les observations du Secrétariat. Par ailleurs, un autre document confidentiel présente les recommandations du Secrétariat au Comité d'examen. Ce dernier fonde ses recommandations au Conseil sur ces documents. Néanmoins, durant l'examen des recommandations, les membres ont toute liberté pour soulever d'autres problèmes sans lien direct avec une recommandation formulée au Comité d'examen, lesquels sont alors intégrés au rapport du Comité d'examen.

39. Le Conseil approuve alors les décisions suivantes sur les questions examinées par le Comité d'examen à sa dix-huitième réunion.

Fiches de projets soumises

Projets proposés par des INM

Projet de petite envergure :

États fédérés de Micronésie : Solutions pratiques pour réduire la vulnérabilité des populations aux changements climatiques dans les États fédérés de Micronésie (Fiche de projet ; Micronesia Conservation Trust (MCT) ; FSM/NIE/Multi/2016/1 ; 1 000 000 dollars)

40. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Micronesia Conservation Trust (MCT) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer au MCT de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) La proposition doit décrire plus en détail les activités concrètes prévues dans le cadre du projet et mieux démontrer qu'elles s'attaquent aux menaces identifiées en rapport avec les changements climatiques ;
 - ii) La proposition doit comporter une description des types précis d'effets positifs attendus du projet proposé sur le plan économique, social et environnemental ;
 - iii) La proposition doit décrire la manière dont le projet proposé satisfait les normes nationales concernées ;
 - iv) La proposition doit indiquer les éventuelles complémentarités avec des projets ou programmes en cours s'y rapportant ;
 - v) Un processus consultatif initial doit avoir lieu au stade de la fiche de projet avec des parties prenantes telles que des représentants des populations locales, des États et des administrations locales ;
 - vi) La proposition doit expliquer précisément comment les effets positifs du point de vue de l'adaptation seront pérennisés ;
- c) de ne pas approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ; et
- d) de demander au MCT de transmettre au Gouvernement des États Fédérés de Micronésie les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/6)

Projets de moyenne envergure :

Antigua-et-Barbuda : Projet de restauration et de résilience dans le bassin versant du McKinnon's Pond (Fiche de projet ; ministère de l'Environnement d'Antigua-et-Barbuda ; ATG/NIE/Multi/2016/1 ; 10 000 000 dollars)

41. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le ministère de l'Environnement d'Antigua-et-Barbuda suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer au ministère de l'Environnement d'Antigua-et-Barbuda de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

i) Pour établir pleinement la logique du projet, la proposition doit renforcer les arguments en faveur du projet du point de vue du changement climatique, notamment en indiquant clairement quels effets du changement climatique sont ciblés par les composantes du projet, éventuellement en regroupant les sections sur les menaces et les obstacles (intitulées « Threats » et « Barriers to action and adaptive capacity » dans le document) et en indiquant les liens avec les composantes du projet correspondantes ;

ii) Le promoteur doit réfléchir à renforcer les composantes du projet reposant sur le rôle moteur et l'adhésion des populations locales en complément de l'action des pouvoirs publics, et définir plus clairement la façon dont il va mobiliser et faire participer les femmes et les autres groupes marginalisés ;

iii) La proposition doit donner davantage de détails sur l'envergure envisagée pour le programme de microcrédits, qui sera en partie capitalisé par des fonds du Fonds pour l'adaptation, et plus précisément sur les critères d'examen/effets positifs du point de vue de l'adaptation ;

iv) L'effet positif du point de vue de l'adaptation qu'aurait la modification des pratiques de gestion des eaux usées n'est pas immédiatement clair. La proposition doit fournir des éclaircissements sur ces activités et réfléchir à s'attaquer aux sources de pollution diffuse ;

c) de ne pas approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ; et

d) de demander au ministère de l'Environnement d'Antigua-et-Barbuda de transmettre au Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/7)

Panama : Adaptation au changement climatique par la gestion intégrée de l'eau au Panama (Fiche de projet ; *Fundación Natura* ; PAN/NIE/Water/2016/1 ; 9 952 121 dollars)

42. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Fundación Natura* suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de charger le Secrétariat de communiquer à la *Fundación Natura* les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

i) Le dossier de projet complet devra expliquer plus précisément comment les activités proposées s'attaquent aux effets et aux risques générés par le changement climatique et améliorent la résilience des écosystèmes humains et naturels ;

- ii) Le dossier de projet complet devra préciser les normes nationales auxquelles le projet est soumis et conforme, en particulier pour les activités produisant des résultats concrets sur le terrain ;
- iii) Le dossier de projet complet devra comporter un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) à la mesure des risques identifiés et conforme aux catégories de projet prévues dans la PES ;
- c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- d) de demander à la *Fundación Natura* de transmettre au Gouvernement panaméen les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- e) d'encourager le Gouvernement panaméen à soumettre, par le biais de la *Fundación Natura*, un dossier de projet complet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/8)

Projets proposés par des IRM

Guinée-Bissau : Développer l'agriculture climato-intelligente dans l'est de la Guinée-Bissau (Fiche de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; GNB/RIE/Agri/2015/1 ; 9 979 000 dollars)

43. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ; et
- b) d'encourager le Gouvernement de Guinée-Bissau à soumettre, par le biais de la BOAD, un dossier de projet complet.

(Décision B.27/9)

Pérou : AYNINACUY : Stratégies d'adaptation au changement climatique pour la préservation du bétail et des moyens de subsistance au sein des collectivités rurales montagnardes des provinces d'Arequipa, Caylloma, Condesuyos, Castilla et La Union dans la région d'Arequipa (Fiche de projet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; PER/RIE/Rural/2015/1 ; 2 236 925 dollars)

44. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de charger le Secrétariat de communiquer à la CAF the observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

(i) Pour l'élaboration du dossier complet de projet, il est recommandé que l'analyse du coût total de la logique de l'adaptation soit effectuée pour chacune des composantes ;

c) de demander à la CAF de transmettre au Gouvernement péruvien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et

d) d'encourager le Gouvernement péruvien à soumettre, par le biais de la CAF, un dossier de projet complet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/10)

Togo : Accroître la résilience des communautés vulnérables dans le secteur agricole de Mandouri dans le nord du Togo (Fiche de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; TGO/RIE/Agri/2016/1 ; 10 000 000 dollars)

45. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de suggérer à la BOAD de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

i) La proposition doit préciser et montrer la relation causale entre les produits et les résultats pour chaque composante du projet et également recenser les activités aboutissant aux produits pour chaque composante. Il convient notamment d'expliquer clairement les relations entre les différents systèmes d'infrastructures physiques contribuant à la résilience globale sur le plan climatique de la zone et de la communauté ciblées ;

ii) La proposition doit préciser l'étendue et l'échelle des infrastructures physiques installées car elles génèrent le plus de risques sur les impacts du projet. Il convient de montrer clairement les consultations initiales à ce sujet avec les organismes délivrant les autorisations et les autres groupes environnementaux ;

iii) Le classement du projet dans l'une des catégories prévues par la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation doit être justifié par une identification plus complète des risques associés au projet en tenant dûment compte de l'alinéa (ii) ci-dessus ;

iv) La proposition révisée devra préciser comment le dispositif de microcrédits proposé ne créera pas d'inégalités d'accès entre hommes et femmes ; et

- c) de demander à la BOAD de transmettre au Gouvernement togolais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/11)

Projet proposé par une IMM

République démocratique populaire lao : Améliorer la résilience aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles des établissements humains urbains récents et ruraux les plus vulnérables en RDP lao (Fiche de projet : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; LAO/MIE/DRR/2016/1 ; 4 500 000 dollars)

46. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à ONU-Habitat les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
- i) Le dossier de projet complet devra décrire de façon plus précise le rôle que les pouvoirs publics joueront dans l'élaboration et la mise en œuvre des actifs prévus à la composante 3 ;
 - ii) Le dossier de projet complet devra expliquer comment les actions menées au niveau des établissements humains, des communautés et des institutions s'articuleront, et quelles synergies seront établies entre ces actions ;
 - iii) Le dossier de projet complet devra fournir des preuves que les intérêts et préoccupations des différentes minorités ethniques et peuples autochtones sont pris en compte dans le projet proposé ;
 - iv) Le dossier de projet complet devra expliquer plus en détail les dispositions qui seront prises pour assurer l'entretien des infrastructures ;
 - v) Le dossier de projet complet devra comporter un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) afin d'établir les risques par rapport à la politique environnementale et sociale lorsqu'un sous-projet non identifié est mis en évidence ;
- c) de demander à ONU-Habitat de transmettre au Gouvernement lao les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- d) d'encourager le Gouvernement lao à soumettre, par le biais d'ONU-Habitat, un dossier de projet complet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/12)

*Dossiers de projet complets**Projet proposé par une INM**Projet de moyenne envergure :*

Pérou : Adaptation aux effets du changement climatique sur les ressources halieutiques et l'écosystème marin côtier du Pérou (Dossier de projet complet ; *Fondo de Promoción de las Áreas Naturales Protegidas del Perú* (PROFONANPE ; Fonds fiduciaire péruvien pour les parcs nationaux et les aires protégées) ; PER/NIE/Coastal/2015/1 ; 6 950 239 dollars)

47. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par le *Fondo de Promoción de las Áreas Naturales Protegidas del Perú* (PROFONANPE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) d'approuver le financement de 6 950 239 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PROFONANPE ; et
- c) de charger le Secrétariat de rédiger un projet d'accord avec le PROFONANPE en qualité d'institution nationale de mise en œuvre pour le projet.

(Décision B.27/13)

Projet proposé par une IRM

Niger : Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique pour favoriser la sécurité alimentaire grâce à des techniques modernes d'irrigation (Dossier de projet complet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; NER/RIE/Food/2012/1 ; 9 911 000 dollars)

48. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la BOAD de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants relatifs au respect de la politique environnementale et sociale du Fonds :
 - i) Le dossier de projet complet doit garantir que les activités du projet éviteront la conversion ou la détérioration d'habitats naturels critiques, notamment d'aires protégées, comme il est décrit dans le dernier rapport du Niger à la Convention sur la diversité biologique (2014) ;
 - ii) Le dossier de projet complet doit comporter une évaluation de l'impact sur l'environnement pour un sous-projet type dans l'une des zones ciblées, ce qui

permettra d'évaluer les risques généralement associés à ces sous-projets non identifiés, et réviser le Cadre et le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet, en veillant notamment à ce que le mécanisme proposé soit adéquat ; et

- c) de demander à la BOAD de transmettre au Gouvernement nigérien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/14)

Projet proposé par une IMM

Albanie : Développement d'une agriculture résiliente face aux aléas climatiques et gestion des inondations dans les plaines de l'ouest de l'Albanie (Dossier de projet complet ; Banque mondiale ; ALB/MIE/DRR/2015/1 ; 6 000 000 dollars)

49. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas approuver le dossier de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque mondiale suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la Banque mondiale de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
- i) Le dossier de projet complet doit préciser comment le projet garantira que les propriétaires d'habitations et les agriculteurs bénéficiaires auront les moyens financiers d'appliquer les mesures de réduction des risques qui constituent une condition préalable pour bénéficier de primes subventionnées ;
 - ii) Le dossier de projet complet doit donner des preuves que les populations les plus vulnérables, notamment les agriculteurs vulnérables, ont été consultées ;
 - iii) La proposition doit préciser comment les autres initiatives pertinentes décrites dans le dossier (notamment menées par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et l'Union européenne) sont complémentaires du projet et plus particulièrement en ce qui concerne les zones ciblées ;
 - iv) La proposition doit démontrer le respect des 15 principes de la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, notamment les dispositions relatives à un Plan de gestion environnementale et sociale, le suivi des risques ou des effets environnementaux et sociaux, la communication publique et le mécanisme de plainte à mettre en place pour le projet ; et
- c) de demander à la Banque mondiale de transmettre au Gouvernement albanais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/15)

Examen des propositions relevant du programme pilote pour les projets et programmes régionaux

Idées de propositions préliminaires :

Projet proposé par une IRM

Chili et Équateur : Réduction de la vulnérabilité au climat des zones urbaines et semi-urbaines dans des villes d'Amérique latine (Idée de proposition préliminaire ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; LAC/RIE/DRR/2015/1 ; 13 910 400 dollars)

50. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer à la CAF les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que l'élément suivant :
 - i) Comme indiqué dans l'examen précédent de l'idée de proposition préliminaire, il serait souhaitable que l'institution nationale chilienne de mise en œuvre accréditée par le Conseil, l'*Agencia de Cooperación Internacional de Chile* (AGCI), soit incluse dans le dispositif de mise en œuvre du projet au stade de la fiche de projet, notamment dans une optique d'apprentissage et d'acquisition d'expérience ;
- c) de demander à la CAF de transmettre aux Gouvernements chilien et équatorien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- d) d'encourager les Gouvernements chilien et équatorien à soumettre, par le biais de la CAF, une fiche de projet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/16)

Projets proposés par des IMM

Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam : Ressources en eaux souterraines dans la sous-région du Grand Mékong : gestion collaborative en vue d'accroître la résilience (Idée de proposition préliminaire ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; ASI/MIE/Water/2015/1 ; 4 542 250 dollars)

51. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

b) de charger le Secrétariat de communiquer à l'UNESCO the observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :

i) Au stade de la fiche de projet, la proposition devra expliciter davantage les actions pilotes qui seront menées, en donnant des détails sur les activités concrètes sur le terrain et en précisant ce que sont les mesures étayées par des données (« information-based measures ») qui sont mentionnées ;

ii) De même, la fiche de projet devra fournir plus d'informations sur les systèmes actuels de surveillance climatique dans la sous-région du Grand Mékong, et expliquer comment ils seront utilisés pour compléter les systèmes de surveillance des eaux souterraines qui seront élaborés dans le cadre du projet ;

iii) La fiche de projet devra également expliciter les synergies et les complémentarités qui seront recherchées avec d'autres initiatives régionales pertinentes ;

iv) En dehors de la collaboration régionale, il conviendra aussi d'explorer des mesures et des initiatives de coopération aux échelons national et infranational, y compris des plans d'adaptation ;

v) La fiche de projet devra expliciter les effets positifs du projet sur les groupes ciblés, notamment les groupes sexospécifiques, et le rôle de ces groupes dans le projet ;

vi) La fiche de projet devra expliquer comment le projet se coordonnera avec la Commission pour le Mékong et comment les organisations d'usagers des eaux souterraines s'intégreront dans le dispositif de mise en œuvre du projet ;

c) de demander à l'UNESCO de transmettre aux Gouvernements cambodgien, lao, du Myanmar, thaïlandais et vietnamien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et

d) d'encourager les Gouvernements cambodgien, lao, du Myanmar, thaïlandais et vietnamien à soumettre, par le biais de l'UNESCO, une fiche de projet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/17)

Colombie et Équateur : Développer la capacité d'adaptation par des mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à consolider la paix dans les communautés vulnérables autochtones et d'afro-descendants de la zone frontalière Colombie-Équateur (Idée de proposition préliminaire ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; LAC/MIE/Food/2015/1 ; 14 000 000 dollars)

52. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par le Programme alimentaire mondial (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

- b) de charger le Secrétariat de communiquer au PAM les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que l'élément suivant :
 - i) La fiche de projet devra encourager la participation des organisations locales des deux pays au dispositif de mise en œuvre ;
- c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 20 000 dollars ;
- d) de demander au PAM de transmettre aux Gouvernements colombien et équatorien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et
- e) d'encourager les Gouvernements colombien et équatorien à soumettre, par le biais du PAM, une fiche de projet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/18)

Comores, Madagascar, Malawi et Mozambique : Renforcer la résilience au changement climatique dans les zones urbaines du sud-est de l'Afrique (Idée de proposition préliminaire ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; AFR/MIE/DRR/2016/1 ; 15 088 553 dollars)

53. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à ONU-Habitat de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
 - i) Le promoteur doit réfléchir à réduire le nombre total d'activités et de partenaires d'exécution associés au niveau national, régional et municipal afin de pouvoir cibler les ressources convenablement ;
 - ii) Le promoteur doit expliquer comment le projet répond aux priorités stratégiques et politiques actuelles dans les pays et villes participants ;
 - iii) Le promoteur doit réfléchir à réduire la demande de financement conformément à la structure de financement indicative décidée pour le programme pilote pour les projets et programmes régionaux ; et
- c) de demander à ONU-Habitat de transmettre aux Gouvernements malgache, malawien et mozambicain les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/19)

Éthiopie, Kenya et Ouganda : Initiative d'amélioration de la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques (Idée de proposition préliminaire ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AFR/MIE/Food/2015/2 ; 6 800 000 dollars)

54. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ; et
- b) d'encourager les Gouvernements éthiopien, kényan et ougandais à soumettre, par le biais de l'OMM, une fiche de projet pour examen par le Conseil.

(Décision B.27/20)

Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan : Réduire la vulnérabilité des populations d'Asie centrale aux débordements de lacs glaciaires dus à l'évolution du climat (Idée de proposition préliminaire ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; ASI/MIE/DRR/2015/1 ; 5 000 000 dollars)

55. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider l'idée de proposition préliminaire, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ; et
- b) d'encourager les Gouvernements kirghize, ouzbek et tadjik à soumettre, par le biais de l'UNESCO, une fiche de projet pour examen par le Conseil.

(Décision B.27/21)

Fiches de projet soumises

Projet proposé par une IRM

Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo : Promotion d'une agriculture climato-intelligente en Afrique de l'Ouest (Fiche de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; AFR/RIE/Food/2015/1 ; 14 000 000 dollars)

56. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de suggérer à la BOAD de reformuler la proposition en tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

- i) Dans la mesure où un certain nombre d'autres initiatives portant à la fois sur l'agriculture et l'adaptation sont déjà engagées dans la région, la fiche de projet doit mieux expliquer les vides que chaque activité proposée vise à combler ;
 - ii) La proposition doit expliquer succinctement comment le projet sera aligné sur les stratégies et plans d'adaptation au changement climatique et de développement durable identifiés dans chaque pays ;
 - iii) Le promoteur n'a apparemment procédé à aucune consultation auprès des populations locales dans deux pays, le Ghana et le Togo, aux fins du projet proposé – il est nécessaire de le faire même au stade de la fiche de projet, et de tenir compte des résultats des consultations dans la proposition ;
 - iv) Le promoteur doit réaliser une étude plus approfondie des risques environnementaux et sociaux, au vu de la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, et attribuer au projet une catégorie de risques ;
 - v) Le promoteur doit réviser les coûts administratifs de la proposition de manière qu'ils restent en dessous de la limite de 20 % fixée pour les projets et programmes régionaux ;
- c) de ne pas valider la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ; et
 - d) de demander à la BOAD de transmettre aux Gouvernements béninois, Burkinabè, ghanéen, nigérien et togolais les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/22)

Projet proposés par une IMM

Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie : Adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Victoria (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; AFR/MIE/Water/2015/1 ; 5 000 000 dollars)

57. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- b) de charger le Secrétariat de communiquer au PNUE les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que les éléments suivants :
 - i) La proposition devra expliquer de façon plus détaillée comment le projet ou d'autres initiatives s'attaqueront aux facteurs non climatiques identifiés ;
 - ii) Le dossier de projet complet devra donner davantage de détails sur l'envergure estimée des activités prévues au titre du projet, en particulier les mesures

d'adaptation concrètes et le programme de microfinancements pour les produits 3.1, 3.2 et 4.1 ;

iii) En ce qui concerne le programme de microfinancements, la proposition devra expliquer comment le projet recherchera une complémentarité avec les programmes de microfinancements actuels du Fonds pour l'environnement mondial déjà mis en œuvre dans les pays couverts par le projet ;

iv) Le dossier de projet complet devra être plus précis sur les liens établis avec les projets PREPARED de planification de la résilience en Afrique de l'Est et SITWA de renforcement des institutions pour la gestion des eaux transfrontalières en Afrique ;

v) Le dossier de projet complet devra démontrer qu'un processus de consultation générale a été entrepris, couvrant les pays et sites ciblés, notamment les principales parties prenantes régionales concernées ;

vi) Compte tenu du nombre de sous-projets non identifiés, le dossier de projet complet devra comprendre la description d'un système de détection des risques environnementaux et sociaux pour ces sous-projets et un plan de gestion environnementale et sociale pour l'ensemble du projet ; et

vii) Le dossier complet du projet devra décrire quel rôle éventuel jouera dans le projet les institutions nationales de mise en œuvre accréditées par le Fonds pour l'adaptation dans les pays ciblés ;

c) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ;

d) de demander au PNUE de transmettre aux Gouvernements burundais, kényan, ougandais, rwandais et tanzanien les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus ; et

e) d'encourager les Gouvernements burundais, kényan, ougandais, rwandais et tanzanien à soumettre, par le biais du PNUE, un dossier de projet complet satisfaisant les critères d'examen et tenant compte des observations visées à l'alinéa b) ci-dessus.

(Décision B.27/23)

Expérience acquise par le Comité d'examen de l'application de la décision B.25/15 (suivi des modifications apportées aux versions précédentes des propositions)

58. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de fournir aux promoteurs, aux fins d'harmonisation, des indications techniques sur le suivi des modifications apportées aux propositions.

(Décision B.27/24)

Demande de révision d'un projet et de modification du budget : PNUD (Maldives)

59. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver le dossier révisé du projet

« Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique grâce au programme de gestion intégrée des ressources en eau à Ihavandhoo (atoll Haa Alif), Mahibadhoo (atoll Akif Dhaal) et Gadhdhoo (atoll Gaafu Dhaalu) », conformément à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), y compris les modifications apportées au budget dans ce dossier.

(Décision B.27/25)

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport de la dix-huitième réunion du Comité d'éthique et des finances

60. Mme Tove Zetterström-Goldmann (Suède, Parties visées à l'Annexe I), Présidente du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), présente le rapport du Comité d'éthique (AFB/EFC.18/12). Le Conseil approuve ensuite les décisions suivantes concernant les questions examinées par le Comité d'éthique à sa dix-huitième réunion.

a) Évaluation du Fonds

61. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'engager la seconde phase de l'évaluation du Fonds, en s'appuyant sur sa première phase et à cette fin :

i) de créer un Groupe de travail sur l'évaluation composé de Mme Fatuma Mohamed Hussein (Kenya, Parties non visées à l'Annexe I), M. Marc-Antoine Martin (France, Europe de l'Ouest et autres États) et M. Philip S. Weech (Bahamas, Amérique latine et Caraïbes), chargé d'élaborer pendant l'intersession, avec l'aide du Secrétariat, des termes de référence et un appel d'offres pour la seconde phase de l'évaluation du Fonds pour l'adaptation en intégrant les contributions des organisations de la société civile par le biais du réseau des ONG du Fonds et en coordination avec des organisations d'évaluation indépendantes (notamment le Bureau indépendant de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial) afin d'en assurer la qualité, et de les présenter à la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique ;

ii) de demander au Secrétariat de s'informer sur la disponibilité des membres du précédent Panel d'examen indépendant et poursuivre les discussions avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FEM, et de présenter les solutions actualisées pour la seconde phase de l'évaluation du Fonds à la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique ; et

b) de charger le Secrétariat de préparer des solutions possibles pour doter le Fonds d'une fonction d'évaluation, en s'appuyant sur les précédents travaux réalisés sur le cadre d'évaluation du Fonds, pour examen à la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique.

(Décision B.27/26)

b) Efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats

62. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver la proposition de renforcer l'efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats, telle qu'elle figure dans le document AFB/EFC.18/4 ;
- b) de demander au Secrétariat :
 - i) de finaliser les notes d'orientation sur la politique environnementale et sociale et sur la politique en matière de genre, pour examen par le Conseil pendant l'intersession ;
 - ii) de publier le calendrier précis des opérations et les notes d'orientation pour le processus d'accréditation sur le site web du Fonds pour l'adaptation ;
 - iii) de communiquer le calendrier précis des opérations et les notes d'orientation approuvés aux Autorités désignées et aux autres institutions de mise en œuvre ; et
 - iv) de traduire les documents d'orientation dans les langues officielles des Nations Unies.

(Décision B.27/27)

c) *Politiques et procédures du Fonds en matière de genre*

63. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) d'approuver :
 - i) la politique en matière de genre, telle qu'elle figure à l'annexe I au document AFB/EFC.18/5/Rev.1 ;
 - ii) le plan d'action en matière de genre, tel qu'il figure à l'annexe II au document AFB/EFC.18/5/Rev.1 ; et
 - iii) les modifications apportées au texte principal des Politiques et modalités opérationnelles régissant l'accès des parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation (les PMO) et à l'annexe 3 des PMO, telles qu'elles figurent dans le document AFB/EFC.18/5/Add.1 ; et
- b) de charger le Secrétariat de réviser l'annexe 4 aux PMO en tenant compte des observations formulées par les membres du Conseil avant le 30 juin 2016, pour examen par le Comité d'éthique à sa dix-neuvième réunion.

(Décision B.27/28)

d) *Rapport sur les services directs aux projets*

64. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de réitérer sa demande que les demandes de services directs à des projets ou programmes (RDPS) soient soumises au Secrétariat avant qu'un accord ne soit signé entre

l'institution de mise en œuvre et le gouvernement ou l'institution d'exécution pour la fourniture de ces services, étant entendu que l'analyse des demandes pourra aboutir à suggérer d'autres conclusions, par exemple de réviser le projet de manière à éviter des services directs, ou de passer contrat auprès d'un tiers pour lesdits services ;

b) de charger le Secrétariat d'insérer la disposition visée à l'alinéa a) ci-dessus dans l'accord de projet type entre le Conseil et l'institution de mise en œuvre ;

c) de demander au Panel d'accréditation de prendre en compte ces questions lorsqu'il délibérera sur la ré-accréditation d'une institution de mise en œuvre ; et

d) de demander au Groupe de travail sur l'évaluation d'inclure une analyse des RDPS envoyées au Secrétariat par des institutions de mise en œuvre dans les termes de référence pour la seconde phase de l'évaluation du Fonds.

(Décision B.27/29)

65. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) d'approuver à titre exceptionnel, afin de ne pas compromettre le projet, la fourniture par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de services directs au projet du Turkménistan jusqu'à concurrence de 82 471 dollars ; et

b) de prier le PNUD d'indiquer, dans ses prochains rapports d'exécution du projet, la manière dont la fourniture des services directs au projet a contribué à renforcer les capacités de l'institution nationale d'exécution.

(Décision B.27/30)

e) *Mécanisme de traitement des plaintes*

66. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de préparer une note sur les moyens d'action possibles pour traiter les plaintes relatives aux institutions de mise en œuvre et de rendre compte à la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique.

(Décision B.27/31)

g) *Questions financières*

Revenus de placements engrangés par les institutions de mise en œuvre

67. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de charger le Secrétariat de poursuivre les discussions avec l'Administrateur sur une proposition concernant la meilleure façon de traiter les intérêts générés par les institutions de mise en œuvre sur les sommes détenues au titre des financements de projets, et de rendre compte à la dix-neuvième réunion du Comité d'éthique.

(Décision B.27/32)

Programme de travail pour l'exercice 17

68. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'approuver le programme de travail et le calendrier de travail préliminaire figurant dans le document AFB/EFC.18/8, sous réserve de l'approbation par le Conseil du projet de Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources qui fait l'objet du document AFB/B.27/7.

(Décision B.27/33)*Budgets du Conseil, du Secrétariat et de l'Administrateur pour l'exercice 17*

69. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) et les informations figurant dans le document AFB/EFC.18/9, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de noter les explications fournies par le Secrétariat concernant :
 - i) la hausse des dépenses de personnel, due à la nécessité de recruter une personne pour remplacer temporairement l'auxiliaire Opérations, ainsi qu'à la nécessité de convertir deux postes non renouvelables en contrats à durée déterminée de grade E afin d'assurer la fourniture de services de secrétariat appropriés au Conseil ;
 - ii) l'augmentation des coûts de la tenue des réunions du Conseil en raison de la redevance facturée pour l'usage des salles de conférence communes sur le Campus des Nations Unies à Bonn ; et
 - iii) l'augmentation des coûts des bureaux sur l'exercice 16, due au déménagement inévitable des bureaux du Secrétariat dans un nouveau bâtiment où les loyers sont moins élevés, ce qui se traduira par une économie nette des coûts des bureaux sur l'exercice 17 ;
- b) d'approuver, sur les ressources disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale créé pour le Fonds pour l'adaptation :
 - i) le projet de budget révisé qui figure à l'annexe III au présent rapport, comprenant un montant de **4 522 837 dollars** pour couvrir les coûts de fonctionnement du Conseil et du Secrétariat au cours de la période comprise entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017, dont **3 042 337 dollars** pour les services administratifs du Secrétariat (le budget principal du Secrétariat), **400 000 dollars** pour l'évaluation globale (phase II), **464 000 dollars** pour les services d'accréditation et **616 500 dollars** pour le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ; et
 - ii) le projet de budget de **669 000 dollars** pour les services à fournir par l'Administrateur au Fonds pour l'adaptation pendant la période comprise entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2017.

(Décision B.27/34)

*Questions diverses**Recommandations en instance figurant dans l'évaluation globale (phase I)*

70. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide d'inclure dans l'ordre du jour de sa vingt-huitième réunion un point sur les recommandations en instance issues de la première phase de l'évaluation globale du Fonds pour l'adaptation.

(Décision B.27/35)

Point 10 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources

71. Le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources rend compte au Conseil de sa réunion qui s'est tenue en marge de la réunion faisant l'objet du présent rapport. L'issue des réunions de Paris a été positive puisque le Fonds apparaît dans la décision adoptant l'Accord de Paris et que l'objectif de mobilisation de ressources a été atteint à 90 %. Les membres du Groupe de travail estiment que le Fonds devrait exploiter l'issue favorable des réunions de Paris et l'élan en faveur d'une hausse des financements dans le domaine de l'adaptation pour toucher de nouveaux bailleurs de fonds non traditionnels. Il est noté toutefois qu'un travail actif de levée de fonds demandera au Secrétariat d'investir plus de moyens ou de créer une équipe séparée de levée de fonds. Le Groupe de travail pense que le fait d'avoir un objectif de levée de fonds est déterminant pour obtenir de bons résultats, et recommande un objectif de 80 millions de dollars qui pourrait être ensuite augmenté progressivement au fil du temps. Le Groupe de travail a étudié différentes solutions pour promouvoir l'utilité de l'action du Fonds, notamment augmenter la réserve de projets pour justifier la hausse des demandes de fonds aux donateurs, relever les plafonds applicables aux pays et aux IMM et faciliter l'accès aux ressources du Fonds ; il est noté cependant que la question du relèvement des plafonds a été examinée par le Conseil sous un autre point de l'ordre du jour, et que l'accès aux ressources du Fonds est relativement facilité par les décisions prises pendant l'intersession. Enfin, il est signalé que des organisations de la société civile préparent une analyse du potentiel de revenus des réductions des émissions certifiées (URCE) et des contributions de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale, et que cette analyse pourrait être achevée d'ici la prochaine réunion du Conseil.

72. Ayant examiné le rapport et les recommandations du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de charger le Secrétariat de préparer, en collaboration avec le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources, une stratégie actualisée de mobilisation de ressources, à présenter au Conseil à sa vingt-huitième réunion ;
- b) de fixer un nouvel objectif de mobilisation de ressources d'un montant de 80 millions de dollars par an pour les deux années 2016-2017 ; et
- c) afin d'actualiser la composition du Groupe de travail établie par la décision B.25/1, de nommer les nouveaux membres suivants du Groupe de travail en remplacement des membres l'ayant quitté :
 - (i) M. Antonio Navarra (Italie, Europe de l'Ouest et autres États), qui remplacera M. Michael Kracht en qualité de coordinateur du Groupe de travail ;

- (ii) M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, Europe de l'Est) ; et
- (iii) M. Lucas di Pietro Paolo (Argentine, Amérique latine et Caraïbes).

(Décision B.27/36)

Point 11 de l'ordre du jour : Rapport de la mission de suivi du portefeuille en Argentine et en Uruguay

73. Les représentants du Secrétariat présentent le rapport de la mission de suivi du portefeuille en Argentine et en Uruguay, qui fait l'objet du document AFB/B.27/5, et déclarent que sur le plan des enseignements tirés, une courbe d'apprentissage a été observée pour les deux INM en ce qui concerne l'accréditation et l'identification des projets. Bien que les deux INM aient des mandats très différents, le fait qu'elles mènent à bien des actions d'adaptation sur le terrain montre qu'il est effectivement possible de laisser les commandes aux pays et que le rôle de supervision des institutions de mise en œuvre est facilité lorsque l'institution d'exécution est solide et a une stratégie claire.

74. Durant la discussion qui s'ensuit, il est souligné que les missions de suivi sont importantes pour évaluer la manière dont le travail est réalisé sur le terrain, et qu'il serait utile que les membres du Conseil appartenant à la région y participent lorsque cela est possible. Il serait également utile de connaître la composition des équipes participant à la mission, et de savoir si les membres de l'équipe représentent les Agents d'exécution ou l'autorité désignée ou s'il s'agit d'autres personnes apportant des compétences particulières à la mission de suivi.

75. En réponse à certaines questions posées par des membres et membres suppléants du Conseil, les représentants du Secrétariat expliquent que le système d'assurance uruguayen est basé sur l'indice de végétation par différence normalisé (NDVI) qui mesure la biomasse au moyen de photographies par satellite. L'assureur verse une indemnisation lorsque ces photographies indiquent que le niveau de stress de la biomasse a atteint à un seuil donné. Le programme est piloté par une compagnie d'assurance nationale qui a recruté plusieurs agriculteurs dans un projet pilote devant être étendu ultérieurement. Les fonds renouvelables prévoient qu'une partie du financement soit conservée par une coopérative agricole pour être utilisée plus tard. En Argentine, l'assurance fondée sur un indice météorologique est un concept nouveau, et une étude de faisabilité a été entreprise pour recenser les stations agrométéorologiques qui aideraient à définir un indice convenable à utiliser par le système. Les données recueillies en Argentine sont des données climatiques mais aussi agricoles. Elles seront collectées par le biais d'un réseau public puis communiquées en espagnol ; la barrière de la langue ne devrait donc pas être un obstacle à leur utilisation.

76. Le représentant du Secrétariat indique également que, même si les deux projets ont connu des retards dans leur mise en œuvre, ils avancent bien désormais. Le projet en Argentine a débuté en 2013, et un report de dix-huit mois de la date d'achèvement a été demandé. Son rapport d'examen à mi-parcours est en cours de préparation, tandis que le rapport d'examen à mi-parcours du projet en Uruguay est aussi en train d'être finalisé.

77. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport de la mission de suivi du portefeuille en Argentine et en Uruguay qui fait l'objet du document AFG/B.17/5.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions laissées en suspens depuis la 26^e réunion du Conseil

a) *Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds. Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat*

78. Le représentant du Secrétariat présente le document AFB/B.27/6 contenant la discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds : Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat. Il rappelle également au Conseil que dans la décision 7/CP.21, la Conférence des Parties a encouragé le Conseil du Fonds vert à améliorer sa complémentarité et sa cohérence avec les autres institutions, aux termes des paragraphes 33 et 34 de l'instrument régissant le Fonds vert, notamment en dialoguant avec les organes concernés de la Convention, tels que le Comité permanent des finances.

79. La représentante du Fonds vert, Mme Stephanie Kwan, rend compte de la douzième réunion du Conseil du Fonds vert qui s'est tenue à Songdo (Corée du Sud) du 8 au 10 mars 2016. Elle indique que le Conseil du Fonds vert a demandé à son secrétariat de préparer, pour examen à sa treizième réunion, un document exposant l'approche adoptée par le Fonds vert pour assurer la complémentarité et la cohérence avec d'autres institutions, conformément aux paragraphes 33 et 34 de l'instrument régissant le Fonds vert et aux lignes directrices pertinentes fournies par la Conférence des Parties. À ce jour, le point de l'ordre du jour n'a pas été examiné mais elle assure le Conseil du Fonds pour l'adaptation qu'il est inscrit dans le plan de travail pour 2016.

80. Au cours de la discussion qui s'ensuit, le Conseil juge important que son Président, son Vice-président et son Secrétariat continuent de consulter le Fonds vert sur les liens éventuels entre les deux fonds.

81. Ayant examiné le document AFB/B.27/6 et le point fait par le Secrétariat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- a) de prier le Président et le Vice-président de poursuivre les consultations avec les co-présidents du Fonds vert pour le climat (le Fonds vert) sur les liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert ; et
- b) de demander au Secrétariat :
 - i) de continuer à collaborer avec le secrétariat du Fonds vert sur les éléments identifiés dans la décision B.25-26 ; et
 - ii) d'actualiser le document B.27/6 compte tenu de l'issue de ces discussions pour examen à la vingt-huitième réunion du Conseil.

(Décision B.27/37)

b) *Mise en œuvre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources*

82. Le représentant du Secrétariat présente le document AFB/B.27/7 contenant le rapport d'avancement de la phase II du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources et une proposition pour l'exercice 17, et expose les quatre principales activités à entreprendre pendant la phase II du programme. Il note également l'augmentation du nombre d'INM et d'IRM accrédités par le Fonds, des propositions de projets soumises par des INM, et des

partenariats établis avec d'autres organisations depuis le lancement du Programme de développement de la capacité d'accès direct. Ce programme a contribué à accroître la visibilité du Fonds et en a fait une autorité en matière de développement de la capacité d'accès aux financements climatiques. L'efficacité du Programme a également été reconnue par les Parties au Protocole de Kyoto dans la décision 1/CMP.11. Par conséquent, le Secrétariat propose d'institutionnaliser le Programme en en faisant un élément permanent du Fonds.

83. Le Conseil exprime son soutien au Programme de développement de la capacité d'accès direct et note avec satisfaction le rôle important que ce programme a joué dans le renforcement de la capacité des institutions de mise en œuvre à accéder aux ressources du Fonds ainsi qu'à élaborer des projets et programmes de qualité. Des membres demandent comment le budget de ce programme apparaîtra dans le budget global du Conseil et du Secrétariat.

84. Des craintes sont émises quant au risque que l'institutionnalisation du Programme détourne certains fonds de l'assistance aux projets et programmes. Il est donc suggéré que le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources poursuive ses efforts de recherche de fonds auprès des donateurs et que le Programme de développement de la capacité d'accès direct exploite aussi les possibilités de collaboration avec d'autres organisations ayant des activités similaires en resserrant les liens de coopération avec elles. Parmi les partenaires possibles pour une étroite collaboration de ce type, le FEM, le Comité de l'adaptation, le Fonds vert pour le climat, le PNUE et le PNUD sont recensés. Il est suggéré également que le Programme soit relié aux Plans nationaux d'adaptation (PNA) et aux Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) afin que les projets et les programmes bénéficiant d'un appui soient mieux alignés sur les priorités nationales. Enfin, le Secrétariat est encouragé à aviser les membres du Conseil de toute manifestation à venir pour qu'ils puissent y participer s'ils le souhaitent.

85. La Directrice du Secrétariat explique que, même si le budget de développement de la capacité d'accès direct sera un élément permanent du budget du Secrétariat, il figurera dans le budget global comme un élément séparé du budget afin de faciliter la distinction avec les activités financées au titre du Programme et les activités financées par le budget principal du Secrétariat. Elle explique également que le budget est divisé entre une partie gérée par le Secrétariat et une autre gérée par l'Administrateur dans la mesure où certains éléments du Programme sont des activités nécessitant des transferts directs de l'Administrateur à l'institution de mise en œuvre, par exemple des microfinancements pour des activités de renforcement des capacités et de mise en conformité avec la politique environnementale et sociale du Fonds. Sur la question des PNA et des PANA, la Directrice du Secrétariat indique que ce dernier n'est pas mandaté pour apporter un appui direct aux PNA et PANA, mais que le Fonds les a appuyés indirectement dans le cadre de son processus d'examen des projets et programmes au cours duquel il est toujours fortement recommandé d'aligner les propositions sur les PNA et PANA des pays.

86. Le représentant du Secrétariat explique que des financements d'assistance à l'élaboration de projets seront accordés une fois que le Secrétariat, selon les directives du Comité d'examen, aura établi les critères applicables à leur attribution et leur décaissement. Il est également rappelé au Conseil que les financements pour l'assistance à l'élaboration de projets s'ajoutent aux financements pour l'élaboration des projets d'un montant de 30 000 dollars qui sont approuvés au moment où la fiche de projet est validée. Les financements d'assistance à l'élaboration de projets sont destinés à aider les INM qui ont besoin de réaliser une évaluation technique particulière, par exemple une étude d'impact sur l'environnement (EIE) ou une évaluation de la vulnérabilité.

87. Le projet de Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources du Fonds pour l'exercice 17 propose un budget total de 1 206 500 dollars pour le Programme, dont 616 500 dollars à gérer par le Secrétariat et 590 000 dollars à gérer par l'Administrateur pour des transferts directs aux institutions de mise en œuvre.

88. Ayant examiné le document AFB/B.27/7, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de prendre note du rapport d'avancement de la phase II du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources du Fonds ;

b) d'intégrer au plan de travail et au budget du Fonds le Programme de développement de la capacité d'accès ; et

c) d'approuver le projet de Programme de développement de la capacité d'accès pour l'exercice 17, comprenant son programme de travaux pour l'exercice 17, avec le financement de 616 500 dollars devant être transféré au budget du Secrétariat et 590 000 dollars destinés à des transferts directs des ressources du Fonds d'affectation spéciale créé pour le Fonds pour l'adaptation pour être affectés sous la forme de microfinancements.

(Décision B.27/38)

c) *Proposition de modification du plafond de financement par pays*

89. Le représentant du Secrétariat présente l'analyse de l'éventuelle modification du plafond de financement par pays qui fait l'objet du document AFB/B.27/8 et a été préparée pour faire suite à la décision B.26/39. Il précise qu'au moment de sa rédaction, 153 pays pouvaient prétendre à l'aide du Fonds, dont 45, soit 29,4 %, avaient reçu des financements pour des projets concrets d'adaptation au changement climatique ayant été approuvés ; sur ces 45 pays, 17 avaient eu accès à plus de 8 millions de dollars de financements du Fonds. Il indique que quatre solutions sont proposées pour traiter la question du plafond de financement par pays : maintenir le status quo ou relever le plafond de 5 millions de dollars, 10 millions de dollars ou 20 millions de dollars. Il serait aussi possible de créer un seuil pour les pays en leur imposant d'avoir reçu l'approbation pour des financements d'un montant au moins égal à 8 millions de dollars avant de solliciter d'autres financements.

90. Au cours des débats qui s'ensuivent, la difficulté est soulignée de convaincre les bailleurs de fonds de donner plus de moyens alors que le Fonds a encore des ressources non allouées. Le processus d'accréditation est exigeant et il pourrait être utile de relever le plafond de financement par pays à 15 millions de dollars pour permettre aux INM déjà accréditées de continuer à assurer leurs fonctions en mettant en œuvre d'autres projets. Cela dit, les organisations de la société civile ont fait une suggestion intéressante, à savoir que les institutions de mise en œuvre pourraient montrer qu'elles ont mené à bien un projet d'une valeur d'au moins 8 millions de dollars avant de demander des fonds supplémentaires, mais un membre du Conseil suggère que les institutions de mise en œuvre pourraient être autorisées à soumettre une telle demande après un avis favorable de l'examen à mi-parcours d'un projet. Il est souligné également que l'important est que l'institution de mise en œuvre ait seulement besoin de démontrer sa capacité à exécuter un projet. Certaines d'entre elles peuvent avoir commencé par des projets d'envergure plus modeste, auquel cas le seuil de 8 millions de dollars serait injuste.

91. D'autres membres estiment que, si le plafond est aussi augmenté pour les IMM, elles présenteront davantage de projets. Tous les pays seraient certes heureux d'avoir plus d'argent, mais

compte tenu du caractère imprévisible des ressources, le plafond ne devrait pas être relevé à l'heure actuelle. Certains membres considèrent qu'un certain nombre de pays d'Afrique et de pays les moins avancés n'ont pas encore accédé au Fonds. La question du plafond de financement par pays semble être une poudrière pour différents problèmes non résolus, et il n'est pas faisable de relever le plafond tant que l'on y a pas remédié.

92. Le fait que le Fonds n'ait plus de ressources non allouées enverrait certes un message positif aux bailleurs de fonds, mais pour tous les autres le message serait négatif. Il est important aussi de se rappeler qu'il n'y a pas d'argent dont l'utilisation ne soit pas déjà prévue ; le montant total des demandes de financement pour des projets proposés pour un seul pays par des INM et des IRM soumises aux dix-septième et dix-huitième réunions du Comité d'examen s'élève à plus de 113 millions de dollars, alors que les fonds actuellement disponibles pour ces projets se chiffrent à seulement 110 millions de dollars. Compte tenu du prix du carbone, les ventes actuelles d'URCE couvrent à peine les coûts de transaction de ces ventes. Certains sont d'avis que le plafond ne devrait pas être modifié tant que le Fonds n'aura pas une source garantie et prévisible de financement et que le document devrait être utilisé pour obtenir de nouveaux fonds à la CMP. Tout projet de relever le plafond de financement par pays devrait attendre qu'entre 75 et 80 % des pays pouvant prétendre à des financements du Fonds en aient effectivement bénéficié.

93. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

a) de maintenir pour l'instant le plafond de financement par pays établi par la décision B.13/23 ; et

b) de charger le Secrétariat de préparer, pour examen par le Conseil à sa vingt-huitième réunion, différentes solutions pour un cadre d'élaboration d'une stratégie à moyen terme pour le Fonds, qui illustrera les priorités stratégiques du Fonds approuvées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et prendra en compte les conclusions de la phase I de l'évaluation globale du Fonds ainsi que, entre autres, les éléments suivants :

i) la situation financière du Fonds pour l'adaptation, notamment les actions menées pour mobiliser des ressources au profit du Fonds ;

ii) les progrès réalisés dans l'accréditation d'institutions de mise en œuvre et le développement de la capacité d'accès à des financements d'adaptation ;

iii) l'allocation des fonds, y compris le plafond de 50 % fixé pour les projets proposés par des institutions multilatérales de mise en œuvre en vertu de la décision B.12/9, le plafond de financement par pays fixé par la décision B.13/23 et l'examen des projets et programmes régionaux inclus et non inclus dans le programme pilote pour les projets et programmes régionaux établi par la décision B.25/28 ; et

iv) la discussion sur les éventuels liens entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat (le Fonds vert).

(Décision B.27/39)

Point 13 de l'ordre du jour : Questions découlant de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11)

94. Le Président ouvre le débat sur ce point en invitant M. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à prendre la parole.

95. S'adressant au Conseil, M. Kinley qualifie l'issue de la COP21 et de la CMP11 d'« historique, mémorable, monumentale », déclarant que les réunions de Paris ont donné le cap pour les années à venir et mis en place une architecture qui va aider le monde à s'attaquer plus sérieusement aux défis climatiques. Les réunions marquent la fin d'un processus législatif et le début d'une phase de mise en œuvre réglementaire et technique qui donnera vie aux engagements pris. Cependant, le calendrier de mise en œuvre nécessite une quantité de travail colossale pour les quelques prochaines années. Nous espérons que l'accord recueillera la quasi-totalité des signatures à New York le 22 avril, montrant ainsi la volonté de la communauté internationale de faire avancer l'Accord de Paris.

96. Décrivant les contenus de l'Accord de Paris comme des ouvertures pour le Fonds pour l'adaptation, il explique qu'il reste encore du travail à faire pour consolider la place du Fonds dans la nouvelle architecture du financement climatique, et présente les grandes lignes des mesures à prendre par la COP, la CMP, le Groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). C'est pourquoi, à la COP22 qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016, le Président devra présenter une proposition de procédure simple destinée à transmettre à l'APA une demande le priant d'engager les travaux préparatoires nécessaires avant de communiquer des recommandations à la CMP sur le rôle du Fonds pour l'adaptation dans la future architecture dessinée par l'Accord de Paris. L'APA pourrait intégrer immédiatement la question à son ordre du jour, et une discussion de fond pourrait débiter à Marrakech. Il était prévu que l'APA rende compte à la CMP et que la CMP formule ses recommandations à temps pour la CMA1. Toutefois, ce scénario reposait initialement sur l'hypothèse que la CMA1 aurait lieu en 2019 ou 2020. Il apparaît aujourd'hui que l'Accord de Paris entrera probablement en vigueur plus tôt, et la CMA1 pourrait se tenir en 2018, voire en 2017. Compte tenu de la succession de mesures à prendre et du calendrier incertain, il est fortement conseillé au Président et au Vice-président du Conseil de rencontrer les co-présidents de l'APA dès que possible, non seulement pour éclairer les délibérations du Conseil, mais aussi pour aider les co-présidents de l'APA à comprendre certains éléments fondamentaux et préparer les discussions de Marrakech. Les co-présidents seront élus à la première réunion de l'APA du 16 au 26 mai à Bonn.

97. La seconde question de fond découlant de l'Accord de Paris pour le Fonds vient de la référence faite à « une part des fonds » à l'article 6. Il est difficile de savoir à quoi s'attendre à cet égard. La première occasion d'examiner l'article 6 et ses modalités sera la prochaine réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique prévue à Bonn en mai 2016.

98. Les réunions de Marrakech seront également une autre occasion pour le Conseil de rendre compte à la CMP des progrès accomplis, de pointer les problèmes et de faire part des préoccupations. Le succès de cette activité à Paris montre qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer. La CMP a également à son ordre du jour le troisième examen du Fonds actuellement en cours, au cours duquel les parties et les observateurs pourront soumettre des observations et les termes de référence pourront être légèrement ajustés.

99. M. Kinley conclut son intervention en faisant remarquer que la cohérence et la collaboration entre les structures et mécanismes de financement constituent également un élément important hélas totalement laissé de côté jusqu'ici, mais où des signes récents montrent que des progrès sont possibles.

100. M. Kinley répond ensuite à quelques questions et observations de membres du Conseil. Pour expliquer l'issue si positive des réunions de Paris, il souligne la haute qualité de la présentation du Conseil et la somme de travail réalisée durant l'année par le Président et le Vice-président. Par ailleurs, la CNUCCC a sensibilisé la présidence française à l'importance d'avoir des fonds plus petits, et le Gouvernement français a ensuite activement défendu ce type de fonds. Une autre raison pour laquelle l'Accord de Paris a été aussi historique est qu'il illustre l'importance d'un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation ; selon lui, cela a été un signal important envoyé aux institutions de financement, même s'il faudra du temps pour qu'il se propage dans l'ensemble du système. Le Fonds dispose d'importants atouts par rapport à d'autres institutions de financement, notamment parce qu'il est déjà opérationnel, et il pourrait être judicieux pour le Conseil d'exploiter la forte aspiration actuelle à voir l'Accord de Paris se concrétiser rapidement afin de tirer parti de ces avantages comparatifs.

101. M. Kinley fait part également de ses réflexions sur l'importance du prix des URCE, déclarant que suivant l'issue des discussions au titre de l'article 6, les URCE pourraient à nouveau générer des revenus pour le Fonds. Cette issue sera toutefois politique, et difficile à prévoir.

102. Au nom du Conseil, le Président adresse ses remerciements à M. Kinley qui quitte alors la réunion.

103. Le Conseil aborde également la question des points qu'il convient de faire figurer dans le rapport du Conseil à la CMP12, suite à quoi les sujets suivants sont proposés : l'évaluation du Fonds, notamment l'issue de la phase I et le lancement de la phase II ; l'état des revenus du Fonds ; le programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, notamment les premiers résultats et les réalisations en matière de renforcement des capacités ; le processus d'accréditation et les mesures prises pour améliorer l'efficacité sur le plan des coûts et des résultats ; une demande de lignes directrices sur les modalités de passage au nouveau régime ; l'avantage comparatif offert par le Fonds ; et la question de la cohérence et de la collaboration entre les fonds.

104. Il est suggéré que le Président, assisté du Secrétariat, prépare un projet de proposition et le diffuse aux membres du Conseil, comme il est d'usage. Le Secrétariat souligne que la proposition devra être préparée après la réunion des organes subsidiaires à Bonn fin mai et la date limite de soumission du 1^{er} août 2016, ce qui veut dire que les membres du Conseil devront avoir communiqué leurs observations en juin.

105. Le représentant de l'Administrateur suggère que le rapport devrait attirer l'attention sur le fait que le mandat de la Banque mondiale en tant qu'Administrateur arrive bientôt à échéance, et que la CMP12 sera la dernière session de la CMP avant cette échéance.

106. Ayant examiné l'issue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de demander au Secrétariat de tenir compte de la discussion sur ce point de l'ordre du jour et des observations des membres du Conseil et des

organisations de la société civile soumises avant le 30 juin 2016, lorsqu'il préparera le projet de rapport à la CMP12 à soumettre au Conseil pour examen pendant l'intersession.

(Décision B.27/40)

Point 14 de l'ordre du jour : Communication et sensibilisation

107. Le représentant du Secrétariat rend compte de l'évolution de la stratégie de communication, qui vise à faire connaître le Fonds et ses activités et sensibiliser à l'urgence de l'adaptation. Cette stratégie s'est traduite par la publication d'articles accrocheurs sur le Fonds sur toutes sortes de plateformes multimédias et de supports de communication, et la participation du Fonds aux grandes manifestations réunissant des dirigeants sur les questions climatiques a également été exploitée. L'un des éléments phares depuis la dernière réunion du Conseil a été la COP21. Le Fonds a créé un micro-site sur son site web, qui a été actualisé en permanence avec tous les détails des activités du Fonds avant, pendant et après la COP21. Une manifestation multimédia a également été organisée pendant la COP21, ainsi qu'une manifestation parallèle sur l'accès direct et un dialogue avec les bailleurs de fonds en vue d'annoncer de nouvelles promesses de contributions. Le Secrétariat a préparé des points à discuter multilingues et un graphe afin de montrer l'efficacité du Fonds et les besoins de financement, et il a également contacté des médias en prévision de la COP21 et pendant toute la COP21 afin d'y promouvoir les activités du Fonds, l'intérêt unique de son travail, et les messages et résultats positifs de la COP21 au fil des heures. Le Fonds est apparu dans une bonne vingtaine d'organes d'information d'envergure mondiale à nationale afin de faire part de ses activités. Il a publié plusieurs communiqués de presse avant et pendant la COP21 au fur et à mesure des résultats et de l'actualité et s'est servi des réseaux sociaux pour rediffuser son message grâce aux compétences multilingues du personnel du Secrétariat et des organisations partenaires. Le Secrétariat a également pris de nombreuses photos pendant la COP21 afin d'illustrer la participation du Fonds à cette manifestation et de donner plus de force et d'impact aux articles et aux messages publiés sur le site web.

108. Depuis lors et au total, le Secrétariat a mis à jour ses prospectus et ses affiches, développé et amélioré sa présence sur les réseaux sociaux, publié 15 articles sur des programmes du Fonds sur Internet, et distribué une trentaine de nouvelles vidéos, tout cela ayant contribué à maintenir l'élan avant et après Paris. Le Fonds participe également à des campagnes numériques plus importantes de partenaires faisant le lien entre les actions du Fonds et les mesures et l'élan ayant suivi la COP21. Le Fonds a renforcé sa présence dans l'espace des réseaux sociaux grâce à une stratégie plus active et ciblée sur Facebook et Twitter, une communication plus étoffée et à jour sur Flickr et Youtube et l'ajout de nouvelles plateformes (dont LinkedIn), et son site web est de plus en plus consulté. Cela est rendu possible par une coopération plus étroite avec les réseaux sociaux et la publication d'informations sur Internet privilégiant les histoires percutantes, avec du contenu plus souvent renouvelé, intéressant et accrocheur.

109. Le Fonds est également en train de lancer différentes activités nouvelles, notamment un nouveau concours de photographie sur l'adaptation dans les zones côtières et les bassins versants. Le vainqueur sera sélectionné par un jury mais le public nommera aussi un gagnant par le biais des médias sociaux. Le lancement du concours coïncidera avec la signature de l'Accord de Paris et la Journée de la Terre, et les gagnants seront annoncés lors du séminaire de développement de la capacité d'accès direct qui se tiendra en juin. Le Secrétariat a aussi prévu une manifestation lors de la 44^e réunion des organes subsidiaires à Bonn en mai, et une manifestation parallèle et un pavillon d'exposition à la COP22 au Maroc.

110. Dans la discussion qui s'ensuit, il est demandé si d'autres activités mettant en avant l'avantage comparatif du Fonds, ou la procédure pour faire un don en ligne sur son site web, ont été préparées pour coïncider avec la signature de l'Accord de Paris, ou si le Fonds aura une manifestation parallèle lors de la conférence Adaptation Futures 2016 qui aura lieu en mai à Rotterdam. Il est suggéré également qu'il serait important de relier le message sur les activités du Fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) et, compte tenu du besoin accru de dons, d'élaborer un programme d'activités pour les pays bailleurs de fonds et les médias de ces pays.

111. Le représentant du Secrétariat fait savoir que la CCNUCC a lancé une campagne sur les réseaux sociaux, invitant les organisations à transmettre des vidéos expliquant ce que l'Accord de Paris a représenté pour elles. Le Fonds a transmis des vidéos en anglais, français et espagnol qui ont aussi été mises en ligne sur la chaîne YouTube du Fonds et le site web de la CCNUCC, et diffusées largement sur les réseaux sociaux. Les résultats de la COP21 ont aussi été publiés en détail sur le site web du Fonds, et le concours de photographie maintiendra le lien du Fonds avec le processus de Paris. Le représentant du Secrétariat indique que, lorsque les ODD ont été définis au départ, il a plusieurs fois évoqué en détail sur les réseaux sociaux les objectifs les plus en rapport avec le travail du Fonds, mais il convient qu'il serait utile de poursuivre sur cette voie et de trouver des manières nouvelles et mobilisatrices de les relier. La stratégie de communication soutient les activités de mobilisation des ressources du Fonds et met en avant son avantage comparatif en présentant de nombreux exemples. Le Secrétariat a pris contact par ailleurs avec de grands médias reconnus au plan international, mais il faut aussi du temps pour cultiver des relations avec les médias, et il est important de développer en même temps le contenu du Fonds sur ses propres différentes plateformes afin de le communiquer facilement aux journalistes. Le Secrétariat fait remarquer qu'il a obtenu de très bons placements médias dans des organes mondiaux comme Devex, RFI et La Voix de l'Amérique, qu'il noue de nouvelles relations avec des médias et qu'il a exploité la présence d'INM pendant la COP21 pour parler du Fonds par la voix d'un tiers crédible. La presse nationale suédoise a interviewé des INM, par exemple, et le Secrétariat a rédigé des communiqués de presse que les médias allemands et d'autres ont repris.

112. Il est expliqué également que le Secrétariat organisera une manifestation parallèle, avec quatre INM, lors de la conférence Adaptation Futures 2016 immédiatement après la réunion plénière d'ouverture. Le thème de la manifestation parallèle est l'accès direct aux financements d'adaptation – cinq ans d'expérience. D'autre part, le Secrétariat participera à une autre manifestation parallèle organisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FEM, conjointement avec le Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM et le PNUE.

113. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note de l'exposé du Secrétariat.

Point 15 de l'ordre du jour : Questions financières

a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE

114. À l'invitation du Président, le représentant de l'Administrateur rend compte des activités de l'Administrateur depuis la dernière réunion, dont l'émission des états financiers audités du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation pour l'exercice 15, et il fait le point de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et de la monétisation des URCE. Fin 2015, les recettes totales du Fonds se chiffraient à 539,1 millions de dollars, dont 195,8 millions de dollars provenant de la vente des URCE, 343,4 millions de dollars provenant de dons, et 4,3 millions de dollars de revenus de placements produits par l'Administrateur. Les fonds disponibles pour l'approbation de nouveaux projets et programmes s'élevaient à 177,7 millions de dollars à fin 2015 (soit 47,7 millions de dollars de plus par rapport au rapport précédent). Le représentant de

l'Administrateur indique que les ventes opportunistes d'URCE se sont poursuivies à un rythme modéré, malgré l'offre excédentaire sur les marchés et la très faible demande des acheteurs. Durant l'année 2015, l'Administrateur a vendu 3,7 millions d'URCE, produisant près de 5 millions de dollars de revenus. À ce stade de l'exercice 2016, l'excédent de valeur par rapport aux prix du marché atteint un peu moins de 1 million de dollars. En réponse à des questions du Comité d'éthique, l'Administrateur indique que : i) il n'y a pas eu d'augmentation notable de la demande d'URCE après Paris ; ii) il est en contact avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur des pistes possibles, mais aucun nouvel acheteur n'a été identifié ; et iii) son prochain rapport sur l'état général des marchés du carbone sera publié à la Carbon Expo en mai.

115. L'Administrateur fait part des accords de don signés avec l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Région wallonne, et de 1 528 dollars reçus de la Fondation des Nations Unies et correspondant à des dons privés reçus via le site web du Fonds. Compte tenu de l'état du marché et pour des considérations de coût, l'Administrateur compte suspendre les échanges sur la plateforme ICE et chercher plutôt des occasions de vendre des URCE à bon prix dans le cadre de ventes de gré à gré particulières durant l'exercice 2016.

116. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport financier du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation et du plan de monétisation des URCE préparés par l'Administrateur (documents AFB/EFC.18/7 et AFB/B.27/Inf.4).

Point 16 de l'ordre du jour : Dialogue avec les organisations de la société civile

117. Le compte rendu du dialogue avec les organisations de la société civile fait l'objet de l'**annexe IV** au présent rapport.

Point 17 de l'ordre du jour : Dates et lieux des réunions du Conseil en 2016 et au-delà

118. À l'invitation du Président, la Directrice du Secrétariat rappelle qu'à sa vingt-sixième réunion, le Conseil a décidé :

- a) de tenir sa 28^e réunion du 4 au 7 octobre 2016 à Bonn (Allemagne) ;
- b) de tenir sa 29^e réunion du 14 au 17 mars 2017 à Bonn (Allemagne) ; et
- c) de tenir sa 30^e réunion du 10 au 13 octobre 2017 à Bonn (Allemagne).

Point 18 de l'ordre du jour : Questions diverses

a) *Dialogue avec la chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mme Naoko Ishii*

119. Le Président invite Mme Naoko Ishii, chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale et Présidente du FEM, à prendre la parole.

120. S'adressant au Conseil, Mme Ishii souligne l'issue positive de la COP21 et la volonté affirmée d'un large spectre de parties prenantes de répondre aux enjeux du changement climatique, y compris les acteurs économiques et la société civile. À la COP21, la communauté internationale a salué les réalisations du Fonds pour l'adaptation et l'a reconnu en tant qu'institution. Le Fonds a déjà accompli un travail remarquable de mobilisation de ressources pour l'adaptation, avec plus d'un

demi-milliard de dollars levés à ce jour et 330 millions de dollars alloués au profit de 54 pays, dont des petits États insulaires en développement. L'une de ses grandes réussites a été la concrétisation de l'accès direct, ainsi que l'accréditation d'institutions de mise en œuvre par le Fonds, qui a ouvert la voie à la procédure d'accréditation accélérée par le Fonds vert, un progrès majeur pour la communauté mondiale. Le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources a également représenté une grande avancée. Elle attire l'attention sur quatre éléments du Fonds auxquels la communauté des bailleurs de fonds est selon elle particulièrement attentive : son cycle de projet efficace et fonctionnel, des procédures saluées pour leur transparence, sa politique et son plan d'action en matière de genre, et la participation de la société civile.

121. Pour la suite, les discussions sur l'avenir du financement climatique vont se poursuivre au cours des deux prochaines années, et il est important que le Fonds trouve un moyen de continuer à contribuer au financement global de l'action climatique. À cet égard, Mme Ishii souligne deux aspects qu'elle conseille au Fonds de mettre en avant : son bilan positif sur le plan de la coordination et de la complémentarité sur le terrain avec d'autres institutions financières, comme en Tanzanie, où il travaille avec le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) ; et sa participation à des projets pilotes tels que le projet sur les débordements de lacs glaciaires au Pakistan, qu'il est maintenant question d'étendre sous l'égide du Fonds vert. Laissant entendre que le Fonds pourrait continuer à jouer un rôle pionnier important sur le terrain, Mme Ishii se dit prête à réfléchir avec le Conseil à la manière dont le Secrétariat pourrait accompagner le Fonds le mieux possible, et résolue à veiller à ce que la communauté internationale prenne acte de la contribution du Fonds.

122. Mme Ishii répond ensuite à un certain nombre de questions et d'observations. Elle relève que les membres du Conseil mentionnent souvent les notions de complémentarité et de synergie, dont elle dit qu'elles constituent l'enjeu le plus important pour la communauté internationale. Bon nombre d'excellents exemples de coordination avec d'autres fonds ne sont pas connus. Le concept d'adaptation est important également pour le principal fonds fiduciaire du FEM, qui finance de nombreux projets comportant une grande composante de résilience ; des contributions importantes pourraient être apportées à l'adaptation sous l'angle de la résilience, un domaine où le point de vue et l'expérience du FEM pourraient être utiles. La politique en matière de genre est aussi un sujet sur lequel le Fonds et le FEM ont déjà bénéficié de complémentarité et de synergies. Enfin, elle note que les discussions sur la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, bien qu'encore très préliminaires, commenceront bientôt compte tenu de l'importance des financements climatiques.

123. Le Président remercie Mme Ishii pour sa contribution à la réunion.

Point 19 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

124. Le présent rapport est adopté pendant l'intersession par le Conseil à la suite de sa vingt-septième réunion.

Point 20 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

125. Le Président déclare la réunion close à 18 h 15 le vendredi 19 mars 2016.

ANNEXE I :**MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS PARTICIPANT À LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION
DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

MEMBRES		
Nom	Nom	Nom
M. Yerima Peter Tarfa	Nigéria	Afrique
M. David Kaluba	Zambie	Afrique
M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh	Asie-Pacifique
M. Ahmed Waheed	Maldives	Asie-Pacifique
Mme Monika Antosik Kusmierczyk	Pologne	Europe de l'Est
M. Aram Ter-Zakaryan	Arménie	Europe de l'Est
M. Lucas Di Pietro Paolo	Argentine	Amérique latine et Caraïbes
M. Antonio Navarra	Italie	Europe de l'Ouest et autres États
M. Hans Olav Ibrek	Norvège	Europe de l'Ouest et autres États
M. Michael Jan Hendrik Kracht	Allemagne	Parties visées à l'Annexe I
Mme Tove Zetterström-Goldmann	Suède	Parties visées à l'Annexe I
Mme Fatuma Mohamed Hussein	Kenya	Parties non visées à l'Annexe I
Mme Patience Dampney	Ghana	Parties non visées à l'Annexe I
M. Naresh Sharma	Népal	Pays les moins avancés

MEMBRES SUPPLÉANTS		
Nom	Pays	Groupe
M. Petrus Muteyauli	Namibie	Afrique
M. Naser Moghaddasi	Iran	Asie-Pacifique
M. Albara E. Tawfiq	Arabie saoudite	Asie-Pacifique
Mme Ardiana Sokoli	Albanie	Europe de l'Est
Mme Umayra Taghiyeva	Azerbaïdjan	Europe de l'Est
Mme Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Amérique latine et Caraïbes
M. Philip S. Weech	Bahamas	Amérique latine et Caraïbes
M. Marc-Antoine Martin	France	Europe de l'Ouest et autres États
Mme Yuka Greiler	Suisse	Europe de l'Ouest et autres États
M. Markku Kanninen	Finlande	Parties visées à l'Annexe I
Mme Aida Velasco Munguira	Espagne	Parties visées à l'Annexe I
Mme Margarita Caso	Mexique	Parties non visées à l'Annexe I

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ DE LA VINGT-SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président.
3. Transmission de la présidence et de la vice-présidence.
4. Organisation interne :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
5. Rapport sur les activités du Président sortant.
6. Rapport sur les activités du Secrétariat.
7. Rapport du Panel d'accréditation.
8. Rapport de la dix-huitième réunion du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) sur :
 - a) Financement des projets relevant du programme pilote pour les activités régionales ;
 - b) Présentation des propositions de projets et programmes reçues ;
 - c) Problèmes recensés lors de l'examen des projets/programmes ;
 - d) Propositions de projets et programmes.
9. Rapport de la dix-huitième réunion du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) sur :
 - a) Évaluation du Fonds ;
 - b) Efficacité du processus d'accréditation sur le plan des coûts et des résultats ;
 - c) Politique et plan d'action en matière de genre ;
 - d) Rapport sur les services directs aux projets ;
 - e) Mécanisme de traitement des plaintes ;
 - f) Application du code de conduite ;
 - g) Questions financières.

10. Rapport du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources.
11. Rapport de la mission de suivi du portefeuille en Argentine et en Uruguay.
12. Questions laissées en suspens depuis la vingt-sixième réunion :
 - a) Discussion stratégique sur les objectifs et autres mesures du Fonds pour l'adaptation : Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat ;
 - b) Mise en œuvre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ;
 - c) Proposition de modification du plafond de financement par pays.
13. Questions découlant de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP11).
14. Communication et sensibilisation.
15. Questions financières :
 - (a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE.
16. Dialogue avec les organisations de la société civile.
17. Dates et lieux des réunions du Conseil en 2016 et au-delà.
18. Questions diverses.
 - a) Dialogue avec la chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale du FEM, Mme Naoko Ishii.
19. Adoption du rapport.
20. Clôture de la réunion.

ANNEXE III : Budget

Tableau 1: Budget approuvé de l'exercice 16 et projet de budget de l'exercice 17 pour le Conseil, le Secrétariat et l'Administrateur¹

Tous les montants sont exprimés en USD		Approuvé EX 16	Prévisionnel EX 16	Proposé EX 17
CONSEIL ET SECRÉTARIAT				
01	Personnel	1 704 295	1 716 295	1 825 247 ²
02	Déplacements	434 000	434 000	548 000
03	Frais généraux de fonctionnement	345 870	377 870 ³	306 090 ⁴
04	Réunions	340 000	343 000	363 000 ⁵
Total partiel - services administratif du Secrétariat (a)		2 824 165	2 871 165	3 042 337
05	Évaluation globale (b)	200 000	656 ⁶	400 000 ⁷
06	Accréditation (c)	460 000	460 000	464 000
Total partiel – Secrétariat (a), (b) et (c)		3 484 165	3 331 821	3 906 337
07	Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources (d)	565 000	564 000	616 500
Total partiel – Secrétariat (a) + (b) + (c) + (d)		4 049 165	3 896 821	4 522 837
ADMINISTRATEUR				
01	Monétisation des URCE	203 000	203 000	203 000
02	Gestion des fonds et des programmes	225 000	225 000	225 000
03	Gestion des placements	115 000	110 000	115 000
04	Comptabilité et information financière	56 000	56 000	56 000
05	Services juridiques	20 000	20 000	20 000
06	Audit externe	50 000	50 000	50 000
Total partiel – Administrateur		669 000	664 000	669 000

¹ Les décimales dans le tableau ont été arrondies.

² Cette augmentation se justifie par la conversion de deux nouveaux postes à contrats non renouvelables en postes de catégorie GE à contrats de courte durée et par le remplacement du chargé des opérations adjoint qui est actuellement en congé maladie prolongé.

³ Cette augmentation se justifie par l'augmentation des coûts immobiliers résultant d'un déménagement inévitable du Secrétariat vers un nouveau bâtiment.

⁴ Ce montant s'explique par la baisse des coûts de location de bureaux

⁵ Cette augmentation se justifie par l'augmentation des coûts des réunions du Conseil due à l'instauration du paiement de frais pour l'utilisation des salles de conférence communes au campus des Nations Unies à Bonn.

⁶ Somme des menues dépenses imputées au budget approuvé pour la phase II de l'évaluation globale en vue de la conclusion de la phase I. Ces dépenses incluent les frais encourus au titre de la présentation par le consultant des résultats de la phase I de l'évaluation globale à la 26^e réunion du Conseil. La phase II de l'évaluation globale initialement prévue pour l'exercice 16 sera maintenant réalisée au cours de l'exercice 17. Voir le paragraphe 10 de ce rapport.

⁷ Il s'agit ici des coûts estimés de la phase II de l'évaluation globale initialement prévue pour l'exercice 16, qui sera maintenant réalisée au cours de l'exercice 17. Le relèvement des coûts prévisionnels à 400 000 dollars s'explique par le fait que la phase II porte également sur l'évaluation des projets et pas que sur les processus du Fonds, comme c'était le cas avec la phase I.

TOTAL GÉNÉRAL – TOUTES COMPOSANTES CONFONDUES	4 718 165	4 560 821	5 191 837
--	------------------	------------------	------------------

Tableau 3 : Budget approuvé de l'exercice 16, estimation de l'exercice 16 et projet de budget du Conseil et du Secrétariat pour de l'exercice 17

Tous les montants sont exprimés en USD	Approuvé EX 16	Estimation en fin d'exercice EX 16	Proposé EX 17
PERSONNEL			
Personnel à plein temps (prestations comprises) :			
01 Chargé de programme senior (GH)			
02 Spécialiste senior en changement climatique (GG)			
03 Spécialiste senior en changement climatique (GG)			
04 Chargé des opérations (Accréditation) (GF)			
05 Chargé des opérations adjoint (GD)			
06 Chargé de programme (GF)			
07 Analyste des opérations - Accréditation (consultant sur contrat à long terme (ETC) → GE)			
08 Analyste des opérations - Examen et suivi des projets (JPA → GE)			
09 Assistant de programme senior - poste intérimaire (GD)			
Total partiel – personnel du Fonds pour l'adaptation	1 239 428	1 239 428	1 366 546
Personnel de soutien transversal du FEM :			
01 Chef du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (GJ) – 10 %			
02 Appui en RH (GD) – 5 %			
03 Examen des projets (1@GG) – 6 %			
04 Examen des projets (5@GG) – 6 %			
05 Conseiller (GH) - 2 %			
Total partiel – personnel du FEM	141 867	141 867	148 961
-			
Services de consultants et autres			
01 Appui au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (soutien juridique, etc.)	35 000	47 000	49 350
02 Conception et exploitation de sites web dédiés	35 000	35 000	36 750
03 Stratégie de communication et gestion des connaissances	127 000	127 000	145 000
04 Gestion par les résultats	60 000	60 000	0 ⁸
05 Mesures de sauvegarde environnementale et sociale + parité des sexes	35 000	35 000	46 140
06 Appui à la comptabilité	23 000	23 000	24 000
07 Soutien informatique	8 000	8 000	8 500
Total partiel – consultants	323 000	335 000	309 740
TOTAL PARTIEL – COMPOSANTE PERSONNEL	1 704 295	1 716 295	1 825 247
COMPOSANTE DÉPLACEMENTS			
01 Gestion par les résultats	0 ⁹	0	68 000
02 Personnel du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation	194 000	194 000	230 000
03 Sensibilisation	60 000	60 000	60 000
04 Conseil – 24 membres admissibles	180 000	180 000	190 000
TOTAL PARTIEL – COMPOSANTE DÉPLACEMENTS	434 000	434 000	548 000
COMPOSANTE OPÉRATIONS GÉNÉRALES			
01 Bureaux, équipements et fournitures	250 000	282 000	155 500
02 Appui au Président (communication)	23 870	23 870	24 990
03 Publications, sensibilisation et gestion des connaissances	70 000	70 000	123 500
04 Réinstallation du personnel	2 000	2 000	2 100

⁸ Ce montant est de zéro parce que cette ligne budgétaire figurait par erreur dans le budget approuvé par le Conseil au titre de l'exercice 16 sous la rubrique « Personnel ». Les coûts de la gestion par les résultats seront composés des frais de déplacement au titre des missions de suivi du portefeuille et seront imputés à la rubrique « Déplacements » du budget de l'exercice 17.

⁹ Ce montant est établi à zéro afin de pouvoir déplacer la ligne budgétaire « Gestion par les résultats » vers la rubrique indiquée (Déplacements) pour éviter toute modification de cette ligne telle qu'elle a été approuvée par le Conseil pour l'exercice 16.

TOTAL PARTIEL – COMPOSANTE OPÉRATIONS GÉNÉRALES	345 870	377 870	306 090
COMPOSANTE RÉUNIONS			
01 Logistique, interprétation, rédaction de rapports, etc.	240 000	240 000	252 000
02 Traduction	100 000	100 000	105 000
02 Location des salles de réunion du Conseil	0	3 000	6 000
TOTAL PARTIEL – COMPOSANTE RÉUNIONS	340 000	343 000	363 000
TOTAL GÉNÉRAL – TOUTES COMPOSANTES CONFONDUES	2 824 165	2 871 165	3 042 337

ANNEXE IV**DIALOGUE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, 18 MARS 2016,
BONN (ALLEMAGNE)**

1. Le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Naresh Sharma (Népal, pays les moins avancés), invite le Conseil à entamer un dialogue avec la société civile.
2. M. Alpha Kaloga (Germanwatch) revient sur l'importance de l'Accord de Paris conclu récemment et fait remarquer qu'il contient une disposition similaire à celle qui existe entre le Fonds d'adaptation et le Mécanisme pour un développement propre. En ce qui concerne la possibilité de relever le plafond de financement par pays actuellement de 10 millions de dollars, il considère que le Conseil doit trouver un compromis entre un accès équitable à ses ressources par tous les pays et la nécessité de permettre à des pays vulnérables d'accéder à des financements climatiques. Une possibilité serait que ces pays accèdent à 15 millions de dollars au maximum une fois qu'ils auront mis en œuvre avec succès des projets d'une valeur totale de 8 à 10 millions de dollars. Le Conseil pourrait aussi envisager d'adopter une politique imposant à toutes les IMM d'aider les pays à accréditer une INM et de les faire ensuite participer à la mise en œuvre des projets. Chaque IMM devrait fournir un calendrier d'activités devant être menées pour aider les institutions nationales à développer leurs capacités.
3. Il fait observer que, même si le Fonds pour l'adaptation est un fonds transparent et inclusif, il est moins avancé que d'autres fonds et organes sur le plan de la communication avec la société civile. Le Réseau des ONG propose que le Conseil améliore la participation de la société civile en continuant à mener le dialogue présent et en permettant à la société civile d'exprimer ses avis sur chacun des points de l'ordre du jour avant que le Conseil ne prenne ses décisions. Les organisations de la société civile devraient également participer véritablement aux réunions des comités et à la mobilisation des ressources, et bénéficier d'un espace sur le site web du Fonds pour faciliter ces activités. Il se félicite que le Fonds soit attentif à la parité des sexes et notamment très soucieux de la participation des femmes qui doit se refléter aux plus hauts niveaux de décision et de direction au sein du Fonds.
4. En réponse à une question sur le relèvement du plafond de financement par pays, il estime judicieux de procéder à ce relèvement. Les INM accréditées ont besoin de pouvoir accéder à des ressources supplémentaires du Fonds une fois qu'elles auront démontré leur capacité à mettre des projets en œuvre. Pour ce qui est de l'accès direct, il précise également que les IMM devraient aider les INM à renforcer leurs capacités car beaucoup de pays n'ont pas d'autre choix que d'avoir recours à des IMM. Les organisations de la société civile devraient aussi participer à la mobilisation des ressources car elles sont les mieux placées pour défendre le Fonds.
5. Mme Lisa Junghans (Germanwatch) fait le point sur l'outil de suivi et d'évaluation simplifié que le Réseau des ONG utilise pour surveiller la mise en œuvre des projets et qui a été présenté précédemment au Conseil par Mme Bettina Koelle (Indigo Development & Change). Une fois le cadre finalisé, les résultats seront transmis au Conseil et publiés sur le site web du Réseau des ONG. Elle informe le Conseil que la première évaluation a été réalisée pour l'Afrique du Sud et que les résultats ont été communiqués à l'INM concernée. Le cadre porte sur trois aspects : durant la phase de conception du projet, il évalue le

caractère transparent et participatif du processus ; pendant celle de la mise en œuvre, il évalue la manière dont le processus est à l'écoute des retours d'information et des préoccupations des populations locales, ainsi que la transparence et la redevabilité financière du projet ; et aux stades finals du projet, il évalue et rend compte des activités programmées du projet en regardant ce qui a été fait ou non. Elle rappelle au Conseil que le projet en Afrique du Sud comporte deux volets : un dispositif de microfinancements et le renforcement de la résilience dans le bassin versant de l'agglomération d'uMnegi. L'appel à propositions pour le dispositif de microfinancements a débouché sur de nombreuses bonnes idées mais qui n'étaient pas aussi novatrices que ce que l'on espérait, étant davantage axées sur le développement que sur l'adaptation. Cela étant, le comité de pilotage va probablement choisir cinq projets appropriés. Dans la composante sur le bassin versant, il y a eu un renforcement des capacités des communautés locales. Les parties prenantes ont été sollicitées et une analyse de la vulnérabilité des populations locales a été programmée pour les communautés ciblées, avec une évaluation des infrastructures appropriées et d'autres mesures d'adaptation. Des essais sur le terrain ont également été réalisés avec plus de 120 agriculteurs sur l'application de techniques de cultures climato-intelligentes.

6. M. Sönke Kreft (Germanwatch) évoque les retards pris par les projets dans tous les pays où le Réseau est présent, avec un retard moyen d'environ six mois. Ces retards s'expliquent par des raisons à la fois positives et négatives. Les raisons positives sont notamment l'attention plus grande des parties concernées et la vigilance exercée dans les processus de participation et d'engagement, tandis que les raisons négatives comprennent les changements politiques dans les pays ; les ingérences pendant la mise en place des projets ; les difficultés liées à la passation des marchés ; le manque de responsabilité ou de redevabilité des institutions de mise en œuvre ou d'exécution ; l'absence de bureau dans le pays ; la barrière de la langue ; les retards de décaissement par le biais de procédures financières nationales ; et les conflits d'intérêt entre parties prenantes sans mécanisme clair de règlement de différends.
7. Il indique que les premières recommandations destinées à remédier à ces retards sont de publier les rapports d'exécution des projets, d'analyser (à partir des missions sur le terrain) les facteurs intervenant dans les retards des projets, de fournir des lignes directrices plus claires pour améliorer le chiffrage des coûts, de formuler des dispositions en matière de passation des marchés qui conditionnent la signature de l'accord de mise en œuvre, d'améliorer les compétences linguistiques du personnel afin de ne pas devoir compter sur des traducteurs ne connaissant pas les projets, de garantir une présence sur le terrain des institutions de mise en œuvre, de prévoir un mécanisme de règlement des différends, de mettre en place un comité de pilotage réunissant les différentes parties prenantes, et d'obtenir un engagement des ministères à promouvoir la résilience même si les priorités politiques changent.
8. En réponse à une question sur les retards de mise en œuvre, M. Kreft indique que la présence d'une institution de mise en œuvre dans un pays contribue à les réduire.
9. Mme Lisa Elges (Transparency International) rend compte des activités de Transparency International et de son examen des fonds pour le changement climatique, et en particulier du Fonds pour l'adaptation. Pour elle, la bonne nouvelle est que le Fonds pour l'adaptation a décidé d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption mais qu'il doit aller plus loin pour satisfaire aux bonnes pratiques qui ont été appliquées par d'autres fonds

comme le Fonds vert pour le climat, lequel toutefois vient juste de rattraper le Fonds pour l'adaptation en ce qui concerne la participation de la société civile. Transparency International réévaluera le Fonds pour l'adaptation dans le courant de l'été prochain du point de vue, entre autres, de son intégration de la société civile dans son processus décisionnel, de l'accessibilité et de l'efficacité des mécanismes de traitement des plaintes du Fonds et de ses institutions de mise en œuvre, et des retards dans le traitement de ces plaintes, et communiquera ses conclusions au Conseil du Fonds pour l'adaptation à la 28^e réunion du Conseil.

10. Le Président du Conseil remercie les membres de la société civile présents pour leurs exposés.

ANNEXE V

DÉCISIONS DE FINANCEMENT DE LA 27^E RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION, 18 MARS 2016

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes: Single-country									
	Peru (2)	PROFONANPE	AFB/PPRC.18/13	6,950,239	6,950,239			6,950,239	Approved
	Niger	BOAD	AFB/PPRC.18/14	9,911,000		9,911,000			Not approved
	Albania	WB	AFB/PPRC.18/15	6,000,000			6,000,000		Not approved
	Sub-total			22,861,239	6,950,239	9,911,000	6,000,000	6,950,239	
2. Project Formulation Grants: Single country									
	Federated States of Micronesia	MCT	AFB/PPRC.18/4/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.18/7/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.18/8/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	Sub-total			90,000	90,000			30,000	
3. Concepts: Single-country									
	Federated States of Micronesia	MCT	AFB/PPRC.18/4	1,000,000	1,000,000				Not endorsed
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.18/7	10,000,000	10,000,000				Not endorsed
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.18/8	9,952,121	9,952,121				Endorsed
	Guinea Bissau	BOAD	AFB/PPRC.18/9	9,979,000		9,979,000			Endorsed
	Peru (1)	CAF	AFB/PPRC.18/10	2,236,925		2,236,925			Endorsed
	Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/11	10,000,000		10,000,000			Not endorsed
	Lao People's Democratic Republic	UN-Habitat	AFB/PPRC.18/12	4,500,000			4,500,000		Endorsed
	Sub-total			47,668,046	20,952,121	22,215,925	4,500,000	0	
4. Project Formulation Grants: Regional Concepts									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/22/Add.1	80,000		80,000			Not approved
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.18/23/Add.1	80,000			80,000	80,000	Approved
	Sub-total			160,000	0	80,000	80,000	80,000	
5. Concepts: Regional									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/22	14,000,000		14,000,000			Not endorsed
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.18/23	5,000,000			5,000,000		Endorsed
	Sub-total			19,000,000	0	14,000,000	5,000,000	0	

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
6. Project Formulation Grants: Regional Pre-concept									
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.18/18/Add.1	20,000			20,000	20,000	Approved
Sub-total				20,000	0	0	20,000	20,000	
7. Pre-concepts: Regional									
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.18/16	13,910,400		13,910,400			Endorsed
	Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, Thailand, Viet Nam	UNESCO	AFB/PPRC.18/17	4,542,250			4,542,250		Endorsed
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.18/18	14,000,000			14,000,000		Endorsed
	Comoros, Madagascar, Malawi, Mozambique	UN-Habitat	AFB/PPRC.18/19	15,088,553			15,088,553		Not endorsed
	Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	AFB/PPRC.18/20	6,800,000			6,800,000		Endorsed
	Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan	UNESCO	AFB/PPRC.18/21	5,000,000			5,000,000		Endorsed
Sub-total				59,341,203	0	13,910,400	45,430,803	0	
8. Total (8 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5+6+7)				149,140,488	27,992,360	60,117,325	61,030,803	7,080,239	